

## MÉLANGES

---

### UNE JOURNÉE PARTICULIÈRE (20 OCTOBRE 1602)

LE RENOUVELLEMENT DE L'ALLIANCE ENTRE HENRI IV  
ET LES AMBASSADEURS DES LIGUES SUISSES AU SORTIR DES GUERRES DE RELIGION :  
RECHARGE SACRALE, TRADITIONS POLITIQUES ET INNOVATIONS DIPLOMATIQUES  
DANS LE MANUSCRIT FR. 10717 DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE

par

JÉRÉMIE FERRER-BARTOMEU et CHRISTIAN MARTENS

---

### INTRODUCTION

Le volume intitulé *Memoires tres veritables de ce qui s'est passé depuis l'arrivée des ambassadeurs des Ligues de Messieurs les Suisses près du roy à Paris jusques au retour d'iceulx en leur pays, où est fort particulièrement descrite la ceremonie du serment reciproque pour le renouvellement et entretenement de l'alliance contractée entre eulx, faite en l'eglize Notre Dame de Paris le XX<sup>e</sup> jour d'octobre 1602* (désormais *Memoires*) est conservé à la Bibliothèque nationale de France, dans le fonds français, sous la cote 10717. La narration de cette journée particulière court sur quatorze feuillets de papier. La reliure sur parchemin est semée de fleurs de lys et porte le chiffre d'Henri IV.

Ce volume s'inscrit dans un ensemble documentaire plus vaste, celui qui embrasse les péripéties entourant le renouvellement de l'alliance franco-suisse en 1602, d'abord à Soleure, au mois de janvier, puis à Notre-Dame de Paris, en octobre.

---

Jérémie Ferrer-Bartomeu, Fonds national de la recherche scientifique, université de Liège, université catholique de Louvain, unité de recherche sur le Moyen Âge et la première Modernité ; université de Liège, quai Roosevelt 1b, B-4000 Liège, Belgique. <jeremie.ferrer-bartomeu@uliege.be>

Christian Martens, Fonds national suisse, université de Genève / université de Warwick, Institut d'histoire de la Réformation ; université de Genève (Philosophes), boulevard des Philosophes 22, CH-1211 Genève 4, Suisse. <christian.martens@unige.ch>

Le gisement de sources que nous avons étudié contient des pièces de nature diverse : citons les correspondances et instructions aux ambassadeurs, les registres du Bureau de la Ville de Paris, une relation suisse en langue allemande de l'événement, les traités conclus en 1602, des narrations historiographiques.

Le renouvellement d'alliance de 1602 n'est pas un événement anodin, bien qu'il s'insère dans l'histoire longue des relations entre la Suisse et la France<sup>1</sup>. Depuis les événements qui entourèrent la bataille de Marignan (1515) et qui menèrent à la paix dite « perpétuelle » de Fribourg (1516)<sup>2</sup>, les différentes autorités helvétiques et les rois de France parvinrent toujours, bon gré mal gré, à éviter de s'affronter sur le champ de bataille et même à aligner leurs intérêts. L'alliance de Lucerne de 1521, que seule Zurich ne rejoignit pas, s'avéra le grand succès diplomatique de François I<sup>er</sup> et devint immédiatement l'objet de soins incessants<sup>3</sup>, avec l'institution d'une ambassade permanente du roi auprès de la Confédération suisse en 1522, installée dès 1530 à Soleure<sup>4</sup>. C'est d'ailleurs en avance, dès 1549, quoique sans le rattachement de Berne<sup>5</sup>, qu'Henri II renouvela cette alliance, alors qu'elle était encore en vigueur. Les troubles du début de la décennie 1560 n'empêchèrent pas non plus un renouvellement en 1564. En 1579, les représentants français obtinrent même du canton catholique de Soleure de s'engager aux côtés de Berne en faveur de l'indépendance de Genève, que menaçait la Savoie de Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> (1562-1630)<sup>6</sup>. En 1582, enfin, Henri III parvint encore à négocier avec une Suisse aux intérêts fortement divergents, notamment sur le volet confessionnel, un renouvellement de l'alliance, laquelle passait au statut de la plus ancienne en date, lui donnant priorité sur tous les autres engagements du roi.

On observait entre 1582 et 1602 une méfiance accrue, voire un timide rejet, du mercenariat par les cantons catholiques et ruraux, par rapport aux cantons urbains et protestants. Si les Confédérés s'accordaient tous sur l'importance de l'ancienne alliance avec le roi Très-Chrétien, des pactes de circonstance avec les puissances catholiques, espagnoles et alpines (essentiellement le duché de Savoie) étaient à l'ordre du jour pour les autorités cantonales catholiques. En outre, l'élan

---

1. Sur cette histoire longue des relations franco-suisse, voir les travaux d'Édouard Rott et plus particulièrement *Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des cantons suisses, de leurs alliés et de leurs confédérés*, t. II, 1559-1610, Berne/Paris, 1902 ; Georges Livet, *Recueil des instructions aux ambassadeurs et ministres de France*, t. XXX, Suisse, 2 vol., Paris, 1983, ici vol. I, *Les XIII cantons*, p. XIII-XXXIV.

2. Amable Sablon du Corail, *1515, Marignan*, Paris, 2015 (Histoire en batailles).

3. André Holenstein, « Die wirklich entscheidenden Folgen von Marignano. Das Corps helvétique auf dem Weg zur Einigung mit Frankreich (1515-1521) », dans *Après Marignan. La paix perpétuelle entre la France et la Suisse. Actes des colloques de Paris (27 septembre 2016) et Fribourg (30 novembre 2016)*, dir. Alexandre Dafflon, Lionel Dorthe et Claire Gantet, Fribourg, 2018 (Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande, 4, XIV), p. 181-207.

4. Alexandre Dafflon, *Les Ambassadeurs du roi et Soleure. Un « quatorzième canton » sur les bords de l'Aar (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)*, Soleure, 2014 (Kleine Reihe, 3F), p. 18-22.

5. Sur les rapports franco-bernois, voir Sarah Rindlisbacher, « Zwischen Evangelium und Realpolitik. Der Entscheidungsprozess um die Annahme der französischen Soldallianz in Bern 1564/65 und 1582 », dans *Berner Zeitschrift für Geschichte*, t. 75, 2013, p. 3-39.

6. Erich Meyer, « Solothurn und Genf. Der "Vertrag von Solothurn" von 1579 und seine Nachwirkungen », dans *Jahrbuch für Solothurnische Geschichte*, t. 38, 1965, p. 161-209.

missionnaire de la réforme tridentine venait compliquer l'ajustement des vues entre entités divisées religieusement. C'est donc à une profonde levée de doutes que la diplomatie henricienne allait devoir procéder à la fin de la décennie 1590, afin de rassurer les cantons, catholiques comme protestants, sur les intentions géopolitiques du royaume de France<sup>7</sup>.

Le traité de 1582, avec le retour aux anciennes dispositions de 1516 et de 1521<sup>8</sup>, n'empêcha pas un engagement des cantons dans les deux camps des guerres de la Ligue<sup>9</sup>. C'est pourquoi le renouvellement de 1602 fut un succès de première importance pour la diplomatie française. D'une part, Berne revint dans le giron du roi. D'autre part, les bureaux des secrétariats du souverain Bourbon se livrèrent à une mise en scène spectaculaire et sans précédent de l'événement en organisant à Paris une cérémonie grandiose devant les ambassadeurs de toutes les cours européennes. Méry de Vic lui-même, le 22 mai 1602, suggérait aux Confédérés assemblés à Soleure qu'une imposante cérémonie de renouvellement était une nécessité pour Henri IV, dévoilant par là un des nouveaux caractères de la diplomatie autour de 1600 : la publicité<sup>10</sup>.

#### I. L'ALLIANCE DE 1602 ET SON CONTEXTE.

Le contexte du renouvellement d'alliance dépasse cependant cette histoire longue des relations franco-suisse. Préparé depuis l'accession au trône d'Henri IV, le traité est enfin signé à Soleure le 31 janvier 1602. La cérémonie qui vient formellement matérialiser la nouvelle alliance entre le roi et les Ligues se déroule le 20 octobre. Ainsi, c'est presque une année entière des relations du royaume de France avec les « magnifiques seigneurs » qui vient se sédimenter dans les *Memoires*, avec des enjeux qui dépassent largement le cadre de la seule relation bilatérale entre le royaume des Lys et les souverains helvétiques.

Depuis 1598, Henri IV est parvenu à imposer la paix des armes, à la fois en promulguant l'édit de pacification de Nantes et en signant une paix séparée avec Philippe II à Vervins. Les obstacles n'en demeurent pas moins nombreux pour le roi de France en 1602. Des dissensions nobiliaires, le remboursement des prêts anglais, impériaux et suisses, des négociations commerciales difficiles avec les puissances du

7. G. Livet, *Recueil des instructions...*, t. I, p. XIII-XXXIV.

8. Rudolf Thommen remarquait déjà que les traités successifs étaient dans leur formulation d'une très grande proximité : « Friedensverträge und Bünde der Eidgenossenschaft mit Frankreich, 1444-1777 », dans *Basler Zeitschrift für Geschichte und Altertumskunde*, t. 15, 1916, p. 117-214, aux p. 203 et suivantes.

9. Jean-Marie Constant, *La Ligue*, Paris, 1996 ; Gérard Miège, *Les Suisses dans les guerres de Religion en France*, Bière, 2020 (Archives vivantes).

10. « Weil nun aber unter allen Völkern Übung sei, daß dergleichen Sachen durch Ceremonien und Eide bekräftiget werden, so wünsche der König, daß dieses auch bei dieser Bundeserneuerung geschehe, und habe diese Tagsatzung ausschreiben lassen, um sich mündlich über eine geeignete Zeit hiefür zu verständigen », dans *Samtliche Sammlung der ältern Eidgenössischen Abschiede*, dir. Jakob Kaiser, t. V-1, *Die Eidgenössischen Abschiede aus dem Zeitraume von 1587 bis 1617*, éd. Josef Karl Krütli et Jakob Kaiser, Berne, 1872, pièce n° 466, p. 602-603 ; voir *The Seventeenth Century*, t. 36 : *Cultural and public diplomacy in seventeenth-century Europe*, dir. Nina Lamal et Klaas Van Gelder, 2021.

Nord et une agitation permanente aux marges du royaume font de cette alliance un rare moment de stabilisation géopolitique, alliance qui a pour objectif de sécuriser le verrou alpin, notamment face à la maison de Savoie et aux menées des puissances italiennes<sup>11</sup>.

Les Confédérés sont à la fois un allié militaire décisif et un partenaire commercial de première importance. Réactiver en les actualisant les dispositions du traité de Fribourg de 1516 est donc indispensable, malgré l'évolution du paysage politique et religieux du Corps helvétique au cours du siècle. À cet effet, on nomme en 1564 un deuxième ambassadeur en plus de celui résidant à Soleure, dans la ville de Coire, près des Liges grisonnes. Sous Henri III puis Henri IV, cette actualisation s'appuie sur la parfaite connaissance des enjeux diplomatiques par les conseillers du roi de France, Villeroy et Bellièvre en tête. Les deux hommes sont au fait des contraintes des deux postes diplomatiques, en raison notamment de liens familiaux avec les agents français (Henri Clause, sieur de Fleury, et Jean de Bellièvre, frère de Pomponne)<sup>12</sup>.

Le traité signé à Soleure en janvier 1602 demeure avant tout une reconnaissance des conquêtes territoriales d'Henri IV sur les marges orientales du royaume. Les frontières avec les cantons sont ainsi stabilisées. Ce traité n'est pas perpétuel mais, comme tous les précédents, devra être renouvelé. Aux contractants du traité de 1582 – Berne, Lucerne, Uri, Schwyz, Unterwald (Obwald et Nidwald), Zoug, Glaris, Bâle, Fribourg, Soleure, Schaffhouse, Appenzell, l'abbé comme la ville de Saint-Gall – se sont toutefois ajoutées cinq entités. Il s'agit de *zugewandte Orte* ou « pays alliés », puissances souveraines liées à la Confédération mais qui n'en font pas officiellement partie<sup>13</sup> : « Les capitaines, chastelains, dizains, communautez, et païsans des seigneuries et païs des Grisons et Valay, Rotwil, Milhausen, et Bienne »<sup>14</sup>. On notera l'absence de Zurich, qui ne rejoindra l'alliance française qu'en 1614.

Les enjeux sont multiples et touchent aussi bien au commerce, au service étranger et au grand jeu diplomatique, entre les péninsules italienne et espagnole, l'Empire et le royaume de France. En effet, il faut garantir la continuité du service étranger fourni par les Liges à la France. Il n'en demeure pas moins qu'Henri IV se tient sur une ligne de crête : il doit à la fois rassurer les cantons catholiques inquiets de ses projets d'expansion européenne et garantir aux cantons protestants qu'ils seront

11. David El Kenz et Claire Gantet, *Guerres et paix de religion en Europe aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, Paris, 2003 (Cursus. Série Histoire).

12. Jacqueline Boucher et Gilles Banderier, « Une lettre retrouvée de Henri III : la mission de Sancy en Suisse (1579-1582) », dans *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, t. 64, 2002, p. 605-615 ; Édouard Rott, « Les idées confessionnelles de Henri de Navarre à la veille de la paix de Nemours (juin 1585) », dans *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, t. 41, 1892, p. 130-144.

13. Andreas Würzler, *Die Tagsatzung der Eidgenossen. Politik, Kommunikation und Symbolik einer repräsentativen Institution im europäischen Kontext (1470-1798)*, Epfendorf, 2013 (Frühneuzeit-Forschungen, 19), p. 108 et suivantes.

14. Jean Du Mont, *Corpus universel diplomatique du droit des gens [...]*, t. V, partie II, Amsterdam/La Haye, 1728, p. 18. On trouve dans le *Corpus* le traité édité *in extenso* (p. 18-21). L'original français est conservé aux Archives diplomatiques, section des Traités et accords, « Traité de paix et d'alliance avec les cantons suisses », cote TRA15160002/001 ; l'original allemand se trouve au Staatsarchiv de Soleure, Urkundensammlung, « Bündnisvertrag mit Frankreich vom 31.1/20.10.1602 ».

délivrés de leurs obligations à son égard en cas de reprise des hostilités contre les huguenots. En outre, les Liges ont pour objectif d'arracher au roi de France l'assurance qu'il n'octroiera pas de droit de passage sur le territoire des cantons à des troupes dont le prince, sous le couvert du service de France, s'engagerait dans une lutte de faction en Europe centrale ou dans l'Empire. Il importe enfin de consacrer les nouveaux équilibres territoriaux entre Confédération, Empire, Savoie et Milanais, en assurant les alliés suisses d'un soutien défensif en cas d'invasion de leurs nouveaux territoires, comme le pays de Vaud, et des *zugewandte Orte*<sup>15</sup>. Cependant, tous les cantons restent logés à la même enseigne en ce qui concerne la somme considérable que le roi de France acquitte tous les ans afin de détourner les Suisses d'un engagement militaire auprès d'un nouveau patron, plus généreux et surtout plus régulier dans le paiement de leur solde.

## II. L'ENSEMBLE DOCUMENTAIRE DU RENOUVELLEMENT D'ALLIANCE.

Dans ce contexte, l'intérêt spécifique de notre travail, plus d'un siècle après celui d'Édouard Rott<sup>16</sup>, réside dans la richesse herméneutique qui découle du recadrage documentaire proposé. Les *Memoires* s'avèrent la pièce la plus complète de toutes celles que nous avons pu consulter dans les dépôts à Zurich et Paris. Toutefois, ils ne représentent qu'une branche de la tradition rapportant l'événement, et leur spécificité en tant que document issu d'un ministère particulier du gouvernement henricien ne peut être dégagée que s'ils sont confrontés dans leur littéralité aux autres témoins. C'est pourquoi nous nous sommes tournés, au fil de notre étude, non seulement vers quelques comptes rendus de l'événement en allemand, mais aussi vers ses reconfigurations dans les documents administratifs, les mémoires et l'historiographie de langue française.

La tradition étudiée est composée des textes suivants :

- les *Memoires*, dont la nature et l'origine seront établies plus avant ;
- la *Beschreibung wie die Herren Ehrengesandten der 12 und zugewandten Orten naher Paris verreiset, die zwischen der kron Frankreich und den Herren Eidgnossen getroffene püntnus zu schweren, und mit was manier solches hergegangen seie* (désormais *BWHE*)<sup>17</sup>, une notule de l'événement conservée au Staatsarchiv de Zurich (A 225.6 Frankreich, Nr. 20) et éditée par Édouard Rott, dont le scripteur a le goût de relever certains micro-événements du récit à l'aide de rapprochements marqués au sceau d'une culture humaniste<sup>18</sup> ;

15. Sur ces points, voir respectivement les copies des lettres d'Henri III (Bibl. nat. Fr., fr. 17990, fol. 20), de Villeroy (fol. 182-v), de Méry de Vic (fol. 182v-183) et d'Henri IV (fol. 183-v).

16. Édouard Rott, *Méry de Vic et Padavino. Quelques pages de l'histoire diplomatique des Liges suisses et grises au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle. Étude historique d'après des documents inédits*, Bâle, 1881 (Quellen zur Schweizer Geschichte, 5), p. 118-140.

17. *Ibid.*, p. 140-154. Nous référerons désormais aux pages de cette édition. Trad. fr. : « La description de comment les seigneurs députés d'honneur des XII [cantons] et des pays alliés ont voyagé à Paris pour jurer l'alliance établie entre la couronne de France et les seigneurs confédérés, et de quelle manière cela s'est déroulé. »

18. Le texte conservé dans les *Eidgenössische Abschiede...*, t. V.1, pièce n<sup>o</sup> 481, p. 615-616 est largement moins complet et ne comporte qu'une information supplémentaire : la mention que le roi s'engage à payer les pensions dues à la Chandeleur 1602 aux six cantons catholiques pour l'échéance de la fête de Pâques 1603.

- les *Registres des délibérations du Bureau de la Ville de Paris* (désormais *RBVP*)<sup>19</sup> ;
- le *Journal de Pierre de L'Estoile* (désormais *Journal*)<sup>20</sup> ;
- la *Chronologie septenaire* de Pierre Victor Palma Cayet (1525-1610), « chronologue » du roi depuis 1597 (désormais *Septenaire*)<sup>21</sup> ;
- les *Historiae sui temporis* de Jacques Auguste de Thou (1553-1617, désormais *Historiae*)<sup>22</sup>.

Il est aisé de rapprocher le *Septenaire* et la *BWHE*. Leur source commune est trahie par le fait que, quoique l'un et l'autre narrateur fassent des développements personnels, ils suivent le même plan dans le récit des événements ; en plusieurs lieux, leurs textes s'avèrent identiques, à la langue près (voir note 182 et suivantes)<sup>23</sup>. Le texte de Jacques Auguste de Thou suit un fil narratif similaire et dépend sans doute de la même source. Cette dernière, à l'origine de ce qu'on appellera la branche B, la branche A étant incarnée par les *Memoires*, peut être identifiée dans une des pièces de l'autre grand manuscrit officiel issu des négociations franco-suissees sous Henri IV, le manuscrit fr. 23607 de la Bibliothèque nationale de France. Cette pièce, intitulée « Ordre tenu à la reception de Messieurs les ambassadeurs des Ligues de Suisse, arrivez à Paris, où le roy estoit, le XIII<sup>e</sup> jour d'octobre 1602 », se trouve aux fol. 163-187v. Cette branche B est caractérisée par une chronologie qui remonte davantage en amont de l'événement, avec une mise en contexte qui part de la conclusion du traité le 31 janvier 1602, voire de plus loin encore, une relation exhaustive des négociations finales qui eurent lieu à Paris, et la retranscription, relativement complète, des différents discours qui ont

19. *Registres des délibérations du Bureau de la Ville de Paris*, éd. François Bonnardot et al., 21 t., Paris, 1883-1986, ici t. XIII, éd. Paul Guérin, 1905, p. 32-40 et p. 44.

20. Pierre de L'Estoile, *Registre-journal du règne de Henri III*, 6 t., puis *Journal du règne de Henri IV*, 5 t., éd. Gilbert Schrenck et al., Genève, 1992-2022, ici règne d'Henri IV, t. IV, p. 292-298. Quand le règne et le tome ne sont pas précisés, il est par défaut fait référence à ce tome.

21. [Pierre Victor Palma Cayet], *Chronologie septenaire de l'histoire de la paix entre les rois de France et d'Espagne [...]*, Paris, 1605, fol. 329-338. Sur Palma Cayet, voir l'article fondamental de Myriam Yardéni, « Ésotérisme, religion et histoire dans l'œuvre de Palma Cayet », dans *Revue de l'histoire des religions*, t. 198, 1981, p. 285-308, et celui de Christian Deplat, « Pierre Palma Cayet, historiographe d'Henri IV et Pierre Coton s. j., son confesseur. De bien curieux familiers du premier cercle royal », dans *Bulletin de la Société des amis du château de Pau*, n° 170-171, 2015, p. 19-56.

22. *Jac. Augusti Thuani Historiarum sui temporis*, 6 t., Londres, 1733, ici t. VI, *Lib. CXXIV. – CXXXVIII. MDC. – MDCVII.*, livre CXXIX, p. 153-154.

23. On peut d'ailleurs recoudre le fil chronologique de Palma Cayet et de la *BWHE* sur la base de la grande proximité de leurs textes. En effet, comme nous le rapportent les *Memoires*, le mardi 14 octobre 1602, le lendemain de l'arrivée de l'ambassade et la veille d'un repas chez le chancelier, les Suisses se rassemblèrent dans une salle qui leur avait été ouverte à cet effet. Or l'historiographe d'Henri IV et le narrateur allemand n'en disent rien et enchaînent immédiatement, nous laissant à cette occasion des leçons de lecture difficile : « [l]e second jour de leur arrivee ils [*i.e.* les ambassadeurs] allerent disner chez Monsieur le chancellier » (*Septenaire*, fol. 332v) ; « Am anderen Tag nach ihrer Ankunfft waren sie zu Gast gepetten in des Herren Canzlers Haus » (*BWHE*, p. 142). Il faut interpréter ces passages de la manière suivante : « Le second jour depuis celui de leur arrivée » (ce qui implique pour le texte allemand la traduction suivante : « à l'Autre jour [*i.e.* au second jour] après leur arrivée »).

égrené l'accueil des Suisses et la cérémonie du serment<sup>24</sup>. Si on la confronte aux *Memoires*, on ne manquera pas de constater l'attention bien plus forte que l'auteur de ces derniers porte aux spécificités du cérémonial du renouvellement et aux rôles impliqués par la titulature curiale.

Les *RBVP*, organe administratif qui enregistre, dans ce cas-ci, les réactions des autorités urbaines à un événement axé sur la monarchie mais auquel elles sont obligées de participer, constituent une source indépendante et hautement spécifique : on y voit l'expression d'une lutte pour la représentation symbolique de Paris. Il est à noter que dans les renouvellements précédents, le rôle des pouvoirs de la Ville avait été plus important. Ainsi, lorsque des ambassadeurs suisses vinrent à Paris en 1549 pour jurer l'alliance avec Henri II, leur court voyage fut scandé, à la demande du roi, d'un accueil par le prévôt des marchands et les échevins de la ville à la porte Saint-Antoine et d'un festin à l'Hôtel de Ville<sup>25</sup>. Sans doute s'agit-il là – avant que ne soit institué sous Henri III, en 1582, le principe pour le serment d'une grandiose cérémonie à Notre-Dame, où le roi a le beau rôle<sup>26</sup> – des deux moments symboliques forts qui articulaient ces visites diplomatiques helvétiques dans la capitale du royaume. En témoignent le souci qu'eurent Charles IX et Catherine de Médicis d'ordonner, même en l'absence de délégation suisse, aux autorités urbaines de célébrer le renouvellement de l'alliance de 1564<sup>27</sup>, ainsi que l'insistance d'Henri IV, en 1602, sur le fait d'agir à l'égard des ambassadeurs « ainsy qu'il est accoustumé et a esté fait en pareilles occasions »<sup>28</sup>, signe du rôle traditionnel joué par le Bureau de la Ville de Paris.

Enfin, le *Journal* de L'Estoile constitue également une source à part, marquée quant à elle par un esprit de petit patricien parisien où règnent, non l'ordre cérémoniel institué *a posteriori* par l'auteur ministériel des *Memoires*, mais le chaos de la

24. De Thou comprime fortement le récit de l'événement et ne rapporte aucun des discours prononcés. Un argument fort de rapprochement, outre la trame narrative parallèle, existe toutefois : il se trompe, comme Palma Cayet, dans l'identification de certains jours de la semaine dont il rapporte les événements. L'arrivée à Paris des Suisses est placée par de Thou un samedi 14 octobre (*Historiae*, t. VI, livre CXXIX, p. 154 : « Qui in Saturni diem incidit » ; normalement lundi), ce qui explique logiquement le « mardy dix-septiesme octobre » (normalement jeudi) du *Septenaire* (fol. 333v).

25. *RBVP*, t. III, éd. Paul Guérin, 1886, p. 191-194.

26. D'après Guy P. Marchal, L'Estoile (dans *Journal*, règne d'Henri III, t. IV, p. 46 : « Le roy (*praeter morem*) fist aller le prevost des marchands et eschevins de sa ville de Paris [...] au-devant d'eux [*i.e.* les ambassadeurs], hors la porte S. Antoine ») affirme expressément le caractère neuf de cette cérémonie (« Le rôle de la représentation symbolique dans les relations diplomatiques : les envoyés de la Confédération helvétique à Paris », dans *Les relations entre la France et les villes hanséatiques de Hambourg, Brême et Lübeck. Moyen Âge – XIX<sup>e</sup> siècle*, dir. Isabelle Richefort et Burghart Schmidt, Bruxelles, 2006 [Diplomatie et histoire, 13], p. 197-228, à la p. 204, note 25). Bien qu'il soit juste qu'on ne trouve pas de traces de cérémonie de renouvellement à Notre-Dame avant 1582, on reconnaîtra dans cette expression plutôt la relative médiocrité de l'information dont disposait le mémorialiste (voir *infra*, n. 53, 92, 99, 175), puisque l'accueil par les autorités urbaines à l'entrée de la ville forme bien l'un des rares éléments constitutifs d'une certaine tradition pour les renouvellements de l'alliance franco-suisse.

27. *RBVP*, t. V, éd. Alexandre Tuetey, 1892, p. 482-484.

28. *RBVP*, t. XIII, p. 32.

cour et de la ville, leurs rumeurs et leurs moqueries<sup>29</sup>. Semée d'erreurs factuelles, la narration du mémorialiste dégage par la richesse de sa perspective personnelle les contours spécifiques du texte ici édité. Au lissé des officiels *Memoires* répond l'éparpillement anecdotique du *Journal*, où les Suisses sont de stéréotypiques ivrognes et où le roi contraint ses cardinaux, trop fidèles à Rome, à boire quelques verres avec les Helvètes protestants<sup>30</sup>.

### III. LES *MÉMOIRES* : UN RÉCIT ORIGINAL DU SERMENT D'ALLIANCE.

La matérialité du volume dans lequel les *Memoires* sont contenus nous indique qu'il s'agit d'une commande d'Henri, ce qui est confirmé par la relation récurrente de commentaires personnels du roi sur le déroulé de la cérémonie. Nous posons l'hypothèse que le texte fut préparé dans le bureau du secrétaire d'État des Affaires étrangères, Nicolas de Neufville, seigneur de Villeroy. Rappelé par Henri IV en 1594 après une disgrâce de six ans, le secrétaire, ou l'un de ses commis, a constellé le texte des *Memoires* de marqueurs révélant non seulement une connaissance des négociations qui menèrent au traité de Soleure, mais aussi une attention spécifique au cérémonial monarchique<sup>31</sup>. Son expertise diplomatique est indéniable : avec le chancelier Bellièvre, Villeroy avait suivi de près les négociations entourant le traité de Soleure de 1579 et le renouvellement d'alliance juré en 1582. Son beau-père, Claude de L'Aubespine, fut d'ailleurs chargé de l'ensemble des négociations avec les Confédérés pour le roi de France, et ses dossiers furent repris par le secrétaire Brulart, avec lequel Villeroy travaillait de concert. Quand Bellièvre fut dépêché à l'ambassade de Soleure (1566-1571), Villeroy entretint une correspondance suivie avec lui sur les questions de première importance stratégique, le service étranger en tête<sup>32</sup>.

29. Sur L'Estoile, voir Myriam Yardéni, « Histoire et petite histoire chez L'Estoile », dans *Écritures de l'histoire (XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle). Actes du colloque du Centre Montaigne (Bordeaux, 2002)*, dir. Danièle Bohler et Catherine Magnien-Simonin, Genève, 2005 (Travaux d'Humanisme et Renaissance, CDVI), p. 193-202 ; Tom Hamilton, *L'Estoile and his world in the Wars of Religion*, Oxford, 2017 (The past and present book series).

30. Jean-Frédéric Schaub, « Le sentiment national est-il une catégorie pertinente pour comprendre les adhésions et les conflits sous l'Ancien Régime ? », dans *Le sentiment national dans l'Europe méridionale aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles (France, Espagne, Italie)*, dir. Alain Tallon, Madrid, 2007, p. 155-168 ; Heinz Schilling, « Confessional Europe », dans *Handbook of European history, 1400-1600*, dir. Thomas A. Brady et Heiko Augustinius Oberman, Leyde/New York, 1995, t. II, p. 641-682 ; *id.*, « La confessionnalisation et le système international », dans *L'Europe des traités de Westphalie. Esprit de la diplomatie et diplomatie de l'esprit*, dir. Lucien Bély, Paris, 2000, p. 411-428 ; Jean-François Dubost, « Les stéréotypes nationaux à l'époque moderne (vers 1500-vers 1800) », dans *Mélanges de l'École française de Rome. Italie et Méditerranée*, t. 111, 1999, p. 667-682 ; Myriam Yardéni, *Enquêtes sur l'identité de la « nation France »*. De la Renaissance aux Lumières, Seyssel, 2005 (Époques).

31. Bibl. nat. Fr., fr. 4315, fol. 26-52, « Ordre donné à Monsieur de Villeroy par le roy defunct de dresser le present discours des rangs et seances de France et de l'ordre observé ès jours solennels et ceremonies royales entre les princes, ducs, pairs, officiers de la Couronne et autre princes venus en France et ce quy leur doit estre differé de la cour de Rome et autres choses ».

32. Joseph Nouaillac, *Villeroy, secrétaire d'État et ministre sous Charles IX, Henri III et Henri IV*, Paris, 1908 ; Edmund H. Dickerman, *Bellièvre and Villeroy. Power in France under*



Les *Memoires*, qui accordent le moins de place possible aux négociations inhérentes à l'événement diplomatique, visent surtout à codifier les modalités de la manifestation de la puissance restaurée du roi de France sur la scène européenne. C'est pourquoi le texte postule et exalte la continuité sans heurts des négociations bilatérales entre le royaume de France et les Ligues depuis 1516, notamment en s'appuyant sur l'exemple du traité de Fribourg<sup>33</sup>. Il affirme également la catholicité incontestable du premier Bourbon, grand maître de l'ordre du Saint-Esprit, en insistant sur la reprise de son cérémonial pour la messe qui précède le serment et qui, avec la célébration eucharistique, place ce serment sous la juridiction du Dieu de Rome. De fait, les *Memoires* offrent la relation de loin la plus attentive aux subtilités, dans une large mesure spécifiques au roi, de cette messe : le choix, par exemple, de ne faire communier que le roi et la reine, à l'irritation de certains princes du sang, ne saurait importer qu'à une mémoire ministérielle, pour l'organisation de futurs serments d'alliance.

Le royaume, et plus spécifiquement sa capitale, est quant à lui le théâtre d'une cérémonie de l'information où l'on passe en revue les innovations monumentales et les bijoux artistiques commandités par le nouveau roi. Le texte, qui comporte une foule de marqueurs de position, présente ainsi Paris comme une vitrine diplomatique de la magnificence du royaume au sortir de cinquante ans de guerres civiles et étrangères. Ambassadeurs et élites politiques du royaume vont de station en station à Paris et en Île-de-France, dans une *taxis* réglée et étudiée pour l'occasion. De la Bourgogne récemment soumise, on arrive à Paris, où les autorités urbaines accueillent honorablement les invités ; bientôt mandés à dîner chez le chancelier, les Suisses vont de là saluer le roi au Louvre rénové, avant d'aller le lendemain admirer chez le dauphin le Château-Neuf de Saint-Germain-en-Laye et apprécier, deux jours plus tard, un abondant festin de poissons que le comte de Soissons organise pour eux ; le dimanche de la cérémonie, après le serment à Notre-Dame, toute l'ambassade suisse et le meilleur de la noblesse française se rassemblent dans la salle de l'évêché, à côté de la cathédrale, pour un festin où le roi en personne vient trinquer à la santé de l'alliance ; enfin, la visite diplomatique s'achève sur un énième banquet, cette fois-ci à l'Hôtel de Ville et aux frais des autorités parisiennes. Bref, pour les Suisses, Paris est en fête. Ce tourbillon de festins, qui détourne par trop les représentants helvètes de leur mission diplomatique, les irrite. Cette manœuvre d'Henri IV a sans doute été préparée à dessein, afin de limiter la marge de renégociation des Suisses<sup>34</sup>. Les *Memoires* proposent toutefois un récit spécifique de ce parcours monumental, en prenant comme axe narratif la figure du roi. Tous les textes évoquent la visite au Louvre, mais le nôtre s'attarde surtout sur la place de chacun dans la mise en scène symbolique imaginée à cette occasion : lui seul indique qu'on aurait recouru à des carrosses pour amener les dignitaires au palais, lui seul précise la hiérarchie des

---

*Henry III and Henry IV*, Providence, 1971 ; Olivier Poncet, *Pomponne de Bellièvre (1529-1607), un homme d'État au temps des guerres de Religion*, Paris, 1998 (Mémoires et documents de l'École des chartes, 50).

33. Sur la place du traité de Fribourg dans l'imaginaire diplomatique franco-suisse, voir Guillaume Poisson, « Mieux qu'un traité de paix : 1516, la pierre angulaire des relations diplomatiques franco-suisse sous l'Ancien Régime », dans *Après Marignan...*, p. 421-437.

34. Cette pratique est attestée pour le renouvellement de 1663 sous le règne de Louis XIV. Voir G. P. Marchal, « Le rôle de la représentation symbolique... », p. 208 et suivantes.

princes du sang, lui seul enfin qualifie la nature du salut royal accordé aux représentants helvètes. Il faut comprendre dans le même sens le peu d'attention qu'accordent les *Memoires* au festin de l'Hôtel de Ville, objet d'une relation étincelante, au contraire, dans les *RBVP*.

La cérémonie à Notre-Dame est également une célébration des arts du royaume et du mécénat royal. En effet, les trois tentures tendues à l'occasion dans le chœur de l'église, qu'on peut identifier grâce aux informations des *RBVP* (voir *infra*, notes 129-132), sont la première un produit parisiano-français qui préfigure les réalisations à venir des Gobelins, la deuxième et la troisième deux joyaux des collections royales, dont les dessins étaient respectivement dus à Jules Romain et, pensait-on alors, à Lucas de Leyde. Talents parisiens et richesses royales côtoient ici une quatrième tenture, plus petite, une *Vie de la Vierge* aujourd'hui perdue, appartenant au chapitre de Notre-Dame. Même dans la maison de Dieu, Henri IV s'impose. Il fait construire pour l'événement plusieurs tribunes, investissant ainsi l'espace cathédral : une pour lui, au centre du chœur, une pour la reine, trois autres pour les musiciens et chanteurs des Chapelles et Chambres du roi et de la reine.

Le déroulé de la cérémonie est, quant à lui, l'occasion pour Henri IV de manifester devant le royaume la continuité de la politique des rois de France par-delà le basculement dynastique de 1589. Cette continuité passe par une prévalence attendue des intérêts stratégiques, militaires et commerciaux, mais aussi par la manifestation de la plus parfaite catholicité du relaps. Ainsi, c'est l'*ordo* du cérémonial du Saint-Esprit qui est choisi pour la messe à Notre-Dame, un marqueur identitaire catholique apparu durant les guerres de Religion. Les chevaliers de l'Ordre fondé en 1578 redoublent, dans le sens d'une symbolique catholique royale, les différents offices, qu'ils relèvent de l'Hôtel du roi, de la Couronne ou des offices administratifs liés à la chancellerie ou aux bureaux des secrétaires d'État. Ces offices sont d'ailleurs désignés par le menu dans les *Memoires*, mais aussi parfois dans d'autres textes, signe de la forte impression que produisait cette foule politique. La cérémonie est ainsi le lieu d'une fusion des différentes élites qui se sont mises au service du projet du premier Bourbon : compagnons d'armes, premiers ralliés, Politiques comme anciens ligueurs. Plus spécifiquement, les *Memoires*, en ce qu'ils relatent avec un souci inégalé du détail le moindre geste et la moindre position de tel ou tel prince, prélat ou grand officier, fixent pour la société politique du royaume de France d'aujourd'hui et de demain une nouvelle *taxis* dans l'ordre curial et cérémoniel, au centre de laquelle trône Henri IV. En bref, le texte que nous éditons, une commande, préfigure qui annonce, selon nous, le *Discours des ordres et séances de France* qu'écrira Villeroy en 1605<sup>35</sup>. Les *Memoires* sont ainsi caractéristiques de la littérature savante de bon gouvernement au sortir des guerres de Religion : les innovations sont présentées comme moulées dans la plus ancienne tradition<sup>36</sup>.

La question des négociations est la grande absente du texte des *Memoires*. Palma Cayet et de Thou sont des sources de grand intérêt<sup>37</sup>, et plus encore le narrateur de la *BWHE*, chez qui on lit même l'expression d'une profonde frustration : « Mais ils revinrent vers minuit à Paris et ne négligèrent point entre-temps de chercher une

35. Sur ce thème, voir la synthèse de Fanny Cosandey, *Le rang. Préséances et hiérarchies dans la France d'Ancien Régime*, Paris, 2016 (Bibliothèque des histoires).

36. James B. Collins, *The French monarchical commonwealth, 1356-1560*, Cambridge, 2022.

37. Voir *Septenaire*, fol. 333v-334, et *Historiae*, t. VI, livre CXXIX, p. 154.

occasion pour que leur affaire soit prioritairement réglée, disant qu'ils ne pouvaient boire avec entrain tant que le roi n'aurait pas donné satisfaction à leur demande. Pendant les repas, ils ne parlèrent pas beaucoup de ces affaires »<sup>38</sup>.

Trois points se sont avérés particulièrement épineux. Il s'agit en premier lieu de la question du rythme du remboursement des immenses dettes dues par la Couronne aux cantons, avec une somme annuelle de « 400 000 couronnes » (*Kronen*). Sur ce point, le roi ne changea en rien sa position. Les deux suivants, d'ordre géopolitique et politico-religieux, furent reçus plus positivement : les cantons catholiques furent autorisés à se maintenir dans leur alliance avec le duché de Milan, sous contrôle espagnol à cette époque, et avec la Savoie ; on concéda aux cantons protestants le droit de rappeler leurs troupes détachées en France si la Couronne reprenait une politique anti-huguenote. Palma Cayet ajoute encore la question de la confirmation des privilèges commerciaux, ce à quoi Henri IV opina. Dans une perspective d'anthropologie de la parole à l'époque moderne, toutefois, l'élément le plus fascinant dégagé par ces versions divergentes est le suivant : seule la *BWHE* laisse apparaître la faible marge de manœuvre des négociateurs du roi lorsqu'ils se trouvent à Paris même. En effet, tout le jeu – déséquilibré – de va-et-vient entre le lieu de la négociation et le lieu du pouvoir transparait non seulement derrière la nécessité pour Bellièvre, Villeroy et Vic d'« informer Sa Majesté de ce dont ils pouvaient s'expliquer en réponse à elle »<sup>39</sup>, mais aussi derrière le besoin des ambassadeurs de recevoir « tous les traités signés et scellés comme il faut »<sup>40</sup>, chose impossible avant la cérémonie de serment et que seules des garanties orales du roi, transmises expressément par Vic, purent remplacer.

\*  
\* \*

Composés par des administrateurs de premier plan dans l'entourage de Villeroy, les *Memoires*, confrontés aux autres sources documentant l'événement, nous permettent de comprendre précisément comment les différentes élites de la seconde partie du règne d'Henri IV négociaient entre elles la surface de leur périmètre politique respectif. Il apparaît alors que les succès politiques et diplomatiques du premier Bourbon s'adossent très largement à une parfaite compréhension des enjeux, une expertise décisive de ses bureaux, une fusion parfaitement réalisée de groupes élitaires si divers, naguère opposés,

---

38. *BWHE*, p. 144-146, ici p. 144-145 : « Sie kamen aber umb Mitternacht zu Paris wiederumb an und underliessen underdessen nit, Gelegenheit zu ersuchen, dass ihr Sach fürderlichst verrichtet werde, sprechend, sie können nit mit gutem courage trinken, der König hette sie zuvor ihrens Begehrens gewähret. Sie spracheten nit vil an den Mahlzeiten von disen Sachen. » La *BWHE* (p. 145) ajoute d'ailleurs à cette plainte un éloge des ambassadeurs, personnes « triées sur le volet » (*auserlesne*), qui s'acquittaient de leur charge « avec sérieux » (*gravitetisch*) et « courage » (*tapfer*), dont « l'intelligence exceptionnelle » (*sonderbare Klugheit*) et la « fidélité » (*Trewheit*) avaient été démontrées à de multiples reprises, mais qui risquaient toujours, « s'ils se montraient incapables de se gouverner [sous-entendu, lors des festins], d'être jugés indignes de gouverner l'intérêt général » (« welche ihnen selbst nit haushalten können, werden alda das gemeine Wesen zu regieren untugentlich gefunden »).

39. *Ibid.*, p. 145 : « Welche dann ihr Maj. berichten, wessen sie sich gegen ihnen antwortlichen erklaren möchten. »

40. *Ibid.*, p. 146 : « Die Tractaten alle ordentlich unterschriben und besiglet. »

désormais alliés dans le sens du service des intérêts de la nouvelle dynastie. La fine mécanique entre le roi et l'État, la gloire du monarque et le travail patient de son administration, les rapports fonctionnels, complémentaires et dialectiques entre ces pôles de pouvoir nouent un compromis nouveau, qui va bâtir le socle assuré de la monarchie administrative, de justice et de finance, et, partant, l'absolutisme du XVII<sup>e</sup> siècle.

JÉRÉMIE FERRER-BARTOMEU et CHRISTIAN MARTENS.

---

## ANNEXE

### LE SERMENT DU RENOUVELLEMENT D'ALLIANCE ENTRE LE ROI DE FRANCE ET LES CANTONS SUISSES <sup>41</sup>

1602, 20 octobre – Paris  
Mémoire et relation diplomatique

Bibl. nat. Fr., fr. 10717, *Memoires tres veritables de ce qui s'est passé depuis l'arrivée des ambassadeurs des Ligues de Messieurs les Suisses près du roy à Paris jusques au retour d'iceulx en leur pays, où est fort particulièrement descrite la ceremonie du serment reciproque pour le renouvellement et entretenement de l'alliance contractée entre eulx, faite en l'église Nostre Dame de Paris le XX<sup>e</sup> jour d'octobre 1602, papier, 14 feuillets, 290 × 190 mm, reliure parchemin, semée de fleurs de lys et au chiffre d'Henri IV.*

[fol. 1] Après que Messieurs de Biron<sup>42</sup> et de Sillery<sup>43</sup> eurent par le commandement du roy, avec l'ayde et l'entremise de Monsieur de Vic<sup>44</sup>, ambassadeur pour Sa Majesté auprès des Ligues de Messieurs les Suisses, traité le renouvellement de

---

41. L'édition du dossier a été réalisée de manière collective. Que soient ici remerciés les étudiants du séminaire « Anthropologie politique et religieuse de la parole à l'époque moderne » (semestre d'automne 2021, UNIGE), les Archives d'État de Zurich, qui nous ont communiqué la reproduction de la *BWHE*, ainsi que Bernard Barbiche (École des chartes), Alexandre Dafflon (Archives de Fribourg), Jean-Dominique Delle Luche (académie de Toulouse), Damien Fontvieille (université de Franche-Comté), Olivier Poncet (École des chartes), Alexander Robinson (CESR) et les participants du séminaire doctoral animé par Paul-Alexis Mellet (IHR/UNIGE).

42. Charles de Gontaut (1562-1602), duc de Biron, maréchal de France. Proche d'Henri IV, il complota avec l'Espagne et la Savoie, est découvert et est exécuté pour crime de lèse-majesté le 31 juillet 1602.

43. Nicolas Brulart (1544-1624), seigneur de Sillery, ambassadeur ordinaire du roi en Suisse de 1587 à 1597, ambassadeur extraordinaire de 1601 à 1602, spécialement chargé des négociations présidant à la signature du traité de Soleure du 31 janvier 1602.

44. Méry de Vic (1553-1622), seigneur d'Ermenonville, ambassadeur ordinaire du roi en Suisse de 1600 à 1605.

l'alliance de longtemps contractée avec lesdictes Liges, ayant esté Sa Majesté poussée à ce desseing à l'imitation des roys ses predecesseurs, qui ont tousjours recogneu comme luy ceste nation belliqueuse, forte en hommes et necessaire au bien et à l'appuy de cest Estat, non tant pour les services qu'elle y peult rendre, bien que, en tout plein d'occasions signallées, ilz s'y soient trouvez et fait recognoistre fort utiles, que, la prenant et obligeant à soy, pour empescher les ennemis de s'en ayder et fortifier contre luy et avoir par leur argent leur service, qu'ils ont depuis peu fort curieusement et prodigallement recherché, pensant les destourner de ceste ancienne et louable confederation, et par ce moyen affoiblir ceste monarchie que Dieu a retirée de tant de miseres et calamitez, l'a conservée en son entier et remise en sa splendeur antienne, pour la confier et mettre en la garde douce et desirable pour nous du plus grand et prudent prince, du plus heureux et saige roy qu'il ait encores donné à ce royaume, [fol. 1v] auquel, comme en estant aucteur et protecteur, il a voulu, après nous avoir fait naistre miraculeusement ung successeur asseuré<sup>45</sup>, donner encore ce fort et redoutable appuy à la France, en ordonnant l'heureux succès de ce renouvellement, augmenté de cinq petitz cantons et des particuliers non compris jusques icy aux antiens traictez, et ce encores, non seulement pour la vie de nostre roy Henry 4<sup>e</sup> à present regnant, comme ils avoient fait avec les feus roys aux alliances passées, mais pour celle davantage de Monseigneur le dauphin, aagé seulement de douze à treize mois, et huict ans après<sup>46</sup>. C'est ce qui a esté traicté et obtenu par eulx, qui ont acheminé et préparé le renouvellement de ceste alliance, de laquelle je ne m'amuseray à desduire les particularitez, m'en remectant à ceulx qui ont fait ceste negotiation, et ce qui s'en peult facilement veoir par le traicté solennel fait entre Messieurs lesdicts ambassadeurs pour le roy et desdictes Liges des Suisses à Soleure<sup>47</sup> le dernier jour de janvier 1602<sup>48</sup>. Et me contenteray seulement de descrire icy la façon de laquelle les ambassadeurs desdictes Liges ont esté et receus et traictez ; et principalement, selon mon devoir et mon desseing, vous représenter particulièrement l'ordre et la ceremonie qui a esté faite pour jurer, tant par Sa Majesté que par les ambassadeurs desdictes Liges, l'observation et l'entretien inviolable dudict traicté. Pour ne rien doncq oublier, je commenceray à vous dire que lesdicts ambassadeurs arriverent tous ensemble sur la frontiere de la France, s'acheminant vers Paris. Ils ont esté par toutes les villes<sup>49</sup> où ils ont passé receus avecq entrées, salutations de canons et aultres honneurs extraordinaires de France, nourris et traictez en festins publicqs en chacune desdictes villes le plus somptueusement et

45. Le futur Louis XIII (1601-1643), alors dauphin de France, est né le 27 septembre 1601.

46. Sur le contexte, voir Introduction.

47. Soleure (canton de Soleure), résidence des ambassadeurs du roi de France auprès des cantons suisses.

48. Ces quelques lignes d'introduction, qui prennent la forme d'une apologie de l'action royale, sont absentes de la *BWHE*, qui se lance immédiatement dans le récit de la visite diplomatique.

49. On remarque dès à présent les différences du présent texte avec ceux de la branche B (*BWHE*, p. 140-141 ; *Septenaire*, fol. 332-v). Cette version des événements rend compte de l'itinéraire suivi par les ambassadeurs de manière plus précise : le groupe s'était divisé en deux au départ de Soleure et s'arrêta – sans doute après s'être réuni à la frontière, comme le suggère notre présent texte – à Dijon, dans « la Maison du roy » (« in des Königs Haus »), et à Troyes, « en la salle de l'evesché » (« in dem bischofflichen Sahl »).

honorablement qu'il se peult dire<sup>50</sup>. Après avoir assez sesjourné par leur chemin en chascune desdictes villes et venus à petites journées, ils arriverent enfin le dimanche XIII<sup>e</sup> octobre au pont de Charenton<sup>51</sup>, où le roy, qui les attendoit à Paris, leur envoya le lendemain matin [fol. 2] ledict sieur de Vic, son ambassadeur, les veoir et visiter de sa part et leur tesmoigner le contentement qu'il recevoit de leur arrivée, et quant et quant<sup>52</sup> les officiers de sa maison, qui y preparerent pour leur disner ung fort beau festin et magnifique, servy d'une extreme quantité de meilleurs et plus excellens vins qui se peurent recouvrer<sup>53</sup>. L'après disnée du mesme lundy XIII<sup>e</sup> octobre, Monsieur de Montbazon<sup>54</sup>, duc et pair de France, accompagné de force noblesse<sup>55</sup>, alla de la part du roy au devant desdicts ambassadeurs ung demy quart de lieue hors la porte Saint-Anthoine<sup>56</sup> et leur feist encore entendre l'ayse que Sa Majesté avoit de leur venue, et qu'il vouloit qu'ils fussent honorablement receus, et que pour ce, il luy avoit commandé de les aller recevoir ; le premier d'eux<sup>57</sup> luy respondit en suisse<sup>58</sup> sur l'obligation que Messieurs des Lignes, leurs superieurs en leurs personnes, avoient à Sa Majesté pour tant d'honneurs et courtoisies qu'ils avoient ja<sup>59</sup> receus et recevoient encores d'elle<sup>60</sup>. Incontinent après, ils trouverent, environ à cinq cens pas

50. En 1663, Louis XIV élève d'un cran l'honneur que ses sujets sont appelés à rendre aux ambassadeurs suisses, puisqu'il leur ordonne de les traiter comme si c'était le souverain français lui-même qui traversait leurs villes (voir Guillaume Poisson, *Le 18 novembre 1663. Louis XIV et les cantons suisses*, Lausanne, 2016 [Le savoir suisse. Grandes dates, 114], p. 61-63).

51. Le pont de Charenton (reliant aujourd'hui Charenton-le-Pont et Maisons-Alfort, dép. Val-de-Marne) permet le passage de la Marne au sud de Paris.

52. *avec, en même temps que.*

53. Les *RBVP* (t. XIII, p. 33) ainsi que de Thou (*Historiae*, t. VI, livre CXXIX, p. 154) et Palma Cayet (*Septenaire*, fol. 332) nous rapportent que les ambassadeurs suisses furent accueillis pour ce repas au logis du financier lucquois Barthélemy Cenami (1566-1611). Seul L'Estoile (*Journal*, p. 292-293) offre une autre version des événements : d'après lui, les Suisses seraient arrivés à Paris par Conflans, où ils auraient été reçus « au logis de Monsieur de Villeroy ».

54. Hercule de Rohan (1568-1654), duc de Montbazon et pair de France.

55. Les *RBVP* (t. XIII, p. 34) affirment qu'il s'agissait « de cent ou six vingtz gentilzhommes », ce que confirme la *BWHE* (p. 141).

56. La porte Saint-Antoine était une des ouvertures des fortifications de Paris, à l'extrême est de la ville, à côté de la forteresse de la Bastille. Elle se situait sur la rue du même nom (actuel 4<sup>e</sup> arr.).

57. La *BWHE* ne fait pas mention de ces remerciements. On peut toutefois identifier dans ce « premier d'eux », grâce au texte allemand (p. 143), au *Septenaire* (fol. 333-v et 335), mais aussi à L'Estoile (*Journal*, p. 294) et aux *RBVP* (t. XIII, p. 34) le *Schultheiss* (ou avoyer) de Berne, Hans Rudolf Sager (1547-1623).

58. C'est-à-dire en bas allemand, sans doute avec des accents helvétiques.

59. *déjà.*

60. D'après la *BWHE* (p. 141), l'ambassadeur qui était à la tête de la suite – sans doute Sager – fut même gêné par certaines formes d'honneur, comme le fait que Sillery voulait lui donner la main droite alors qu'ils avançaient sur Paris : « Der erste Ehrengesandte war von H. von Sillery begleitet, dem er die rechte Hand gab, wiewol der Herr Ehrengesandte solches lang nicht annehmen wollen. » D'après le texte allemand, l'abondante noblesse qui avait rejoint les Suisses les accompagna jusqu'à Paris, chaque ambassadeur étant entouré de deux gentilhommes : « Worüber sie [les ambassadeurs et les nobles français] dann, je drei und drei, und allezeit ein Ehrengesandter zwischen zweien von Adel, ritten, gleich wie der erste zwischen Herzog von Montbazon und Hrn. Sillery und der ander zwischen Herrn Montigni und de Vic. »

de la porte, Monsieur de Montigny<sup>61</sup>, gouverneur de Paris, et Messieurs les prevost des marchans<sup>62</sup> et eschevins<sup>63</sup> de la ville, suivis de tous les officiers et archers d'icelle<sup>64</sup>, tous à cheval revestus de leurs robbes et cazacques ordinaires aux ceremonies<sup>65</sup>, qui leur feirent encores une harangue du contentement que toute la France, et speciallement la ville de Paris, recevoit de ce renouvellement<sup>66</sup> ; à quoy ils feirent leur responce fort honneste sur ce subject, et notterez, s'il vous plaist, qu'en toutes les harangues ou responces, qu'ils ont faictes en ce traicté, ça tousjours esté en leur langue, encores que la pluspart d'eux sceussent fort bien le françois<sup>67</sup>, pour estre venus les ungs après les aultres en ce royaulme, ou pour la conduite des levées qui se sont faictes pour eux, ou pour la sollicitation de leurs affaires particulieres. [fol. 2v] À la porte de la ville, le roy leur avoit envoyé pour les gratifier davantage les Cent-Suisses de sa garde vestus de ses couleurs, qu'ilz trouverent en haye à l'entrée de la porte, qui est ung honneur extraordinaire et que l'on ne fait jamais à autres personnes<sup>68</sup> ; leur cappitaine leur dist en suisse le commandement qu'ilz avoient eu

---

61. Antoine de La Grange (vers 1560-1626), seigneur d'Arquien et de Montigny, lieutenant-colonel du régiment des gardes françaises, gouverneur de Paris.

62. Martin II de Bragelongne (1543-1623), seigneur de Charonne, prévôt des marchands à Paris.

63. Jean-Baptiste de Champin, secrétaire du roi et premier échevin ; Claude de Choilly, deuxième échevin ; Gilles Durand, avocat du roi aux eaux et forêts et troisième échevin ; Nicolas Quetin, conseiller au Châtelet et quatrième échevin.

64. Officiers subalternes de justice ou de police, attachés à la prévôté.

65. Les *RBVP* (t. XIII, p. 32-35) identifient nommément le personnel de l'administration municipale de Paris et donnent force détails sur le comité d'accueil qui sont tus dans notre présent texte, issu de l'administration royale.

66. En apparence, cette « harangue » est préservée dans les *RBVP* (t. XIII, p. 34). Toutefois, la *BWHE* conserve une traduction de ce discours qui diffère substantiellement du texte conservé dans les *RBVP*, notamment du point de vue de la longueur. En effet, l'éloge d'Henri IV se précise dans le contexte d'un *serment* d'alliance et le prévôt loue spécifiquement la bonne foi du roi (p. 142 : « Und können gar wol sagen, dass unser König ein König von treuen und von wahren Worten ist »). Il apparaît en outre qu'il était moins nécessaire de cacher le caractère déséquilibré de l'alliance franco-suisse en 1602 qu'en 1663, puisque, toujours d'après la *BWHE* (*ibid.*), elle était décrite explicitement comme s'appuyant sur « l'obéissance qu'ils [les Suisses] devaient à Sa Majesté royale en tant que bons, fidèles et obéissants sujets » (« under dem Gehorsamb, so sie ihr königl. Mjt. als gute, getrewe und gehorsame Underthonen schuldig sind »).

67. Le recours des ambassadeurs comme de l'administration royale à des interprètes est confirmé par la *BWHE* (*Dolmetscher*, p. 143 et p. 145 ; *verdeutschen*, p. 144). L'ambassadeur du roi de France à Soleure se sert également d'un secrétaire-truchement : il s'agissait de Jean Vigier, seigneur de l'Escanals, qui assura l'intérim de Méry de Vic en 1602 à Soleure. Son frère cadet, Philippe Vigier, seigneur de Bévat, secrétaire-interprète du roi en langue germanique, accomplissait les mêmes tâches en France. La famille se maintint dans de tels offices sous les rois suivants. Voir Guillaume Poisson, « Le rôle des secrétaires-interprètes de l'ambassadeur de France à Soleure dans la seconde moitié du xvii<sup>e</sup> siècle », dans *Études de lettres*, t. 286, 2010, p. 137-154 ; « Preuves de l'histoire généalogique de la maison de Vigier », dans *Généalogie historique de la maison de Vigier établie sur titres par M<sup>r</sup> le baron d'Estavayé*, Soleure, 1797, p. 48-49 ; *Les langues de la négociation. Approches historiennes*, dir. Dejanirah Couto et Stéphane Péquignot, Rennes, 2017 (Histoire).

68. L'extrême honneur d'une telle entrée semble avoir échappé aux Suisses : au discours du prévôt des marchands, l'auteur de la *BWHE* (p. 142) fait immédiatement succéder des précisions sur les lieux où les ambassadeurs sont logés et sur les cadeaux qu'ils reçoivent.

de Sa Majesté pour cet effect ; à quoy ils respondirent, puis commencerent à marcher pour entrer en la ville ; assavoir : tout plein de valets à cheval, deux à deux portans malles desdicts ambassadeurs, leurs manteaux de deux couleurs par moitié, le collet et le bord d'ung aultre, et tous differendz. Suivoient les archers de la ville, aussy deux à deux ; après, les Cent-Suisses de la garde, de mesme le tambour battant<sup>69</sup>, puis Monsieur de Montbazon conduisoit et entretenoit le premier desdicts ambassadeurs, Monsieur de Montigny le second, et force gentilzhommes françois, les aultres suyvens de mesme jusques au nombre de quarante-trois ambassadeurs en tout, compris celuy qui portoit le traicté. Après ceste longue file, marchoient les prevost des marchantz, eschevins et officiers de la ville<sup>70</sup> et enfin force aultres Suisses, comme cappitaines particuliers de cantons, enffans mesmes<sup>71</sup> et parens desdicts ambassadeurs, venus pour les accompagner et veoir la France, mellés parmy autant de François, tous en foule, qui estoient sortis au devant d'eux, faisans tous ensemble, tant François que Suisses, bien près de quatre à cinq cens chevaulx, qui continuerent à marcher en cet ordre au long de la rue Saint-Anthoine<sup>72</sup>, où le roy, la royne<sup>73</sup>, toute la court, Messieurs les nonces<sup>74</sup> [*sic*] et ambassadeurs des princes estrangers les veirent passer avecq la plus grande affluence de peuple qu'il est possible ;

---

69. Le tambour et, si on suit les *RBVP* (t. XIII, p. 34), le fifre sont des instruments militaires. Leur emploi, dans le cadre de l'entrée des ambassadeurs suisses dans Paris, confère à leur arrivée une connotation martiale, laquelle constitue l'un des axes de projection symbolique majeurs du règne d'Henri IV (voir Alexander Robinson, « “Remplis l'air d'alegresse pour ce seigneur chery des cieux” : music in the entries of nobility and other dignitaries in late Renaissance France (c. 1585-c. 1615) », dans *Journal of the Royal Musical Association*, t. 146, 2021, p. 181-218, et *id.*, « “Et le roi prit tant plaisir à la musique” : royal taste and music in the Renaissance. The case of Henri IV of France, 1589-1610 », dans *French history*, t. 31, 2017, p. 265-287).

70. Au moment spécifique de l'entrée dans la ville de Paris, les *RBVP* (t. XIII, p. 34) affirment que les dignitaires de la ville prirent place dans le défilé à côté des ambassadeurs. On avait pourtant vu plus haut (voir note 60) que la *BWHE* affirmait que chaque ambassadeur était entouré de deux nobles français *avant d'arriver à Paris*. Il est vrai que notre présent texte est issu de la cour et reste peu attentif aux honneurs accordés aux dignitaires parisiens (pour un exemple de la sensibilité des élites urbaines aux honneurs, voir *RBVP*, t. III, p. 193). Palma Cayet donne la solution de l'énigme : certains des nobles qui accompagnaient dans un premier temps les ambassadeurs laissèrent leur place aux représentants des pouvoirs urbains, puisque « sans descendre de cheval, ils [*i.e.* les ambassadeurs] entrèrent en la ville : premièrement les archers, après eux les Suisses de la garde du roy avec leurs tambours, plusieurs gentilshommes françois : puis les ambassadeurs, le premier conduit par Monsieur de Montigny et le prevost des marchands, et les autres par les eschevins, quarteniers et bourgeois, et ainsi furent conduits jusques à leur logis, où ils furent traictez avec toute magnificence » (*Septenaire*, fol. 332v).

71. Sur les enfants dans les cortèges et délégations du monde germanophone, voir Jean-Dominique Delle Luche, *Des amitiés ciblées. Concours de tir et diplomatie urbaine dans le Saint-Empire*, Turnhout, 2021 (Studies in European urban history, 1100-1800, 51), p. 138-139.

72. La rue Saint-Antoine (4<sup>e</sup> arr.) constituait alors un des principaux axes est-ouest de Paris.

73. Marie de Médicis (1575-1642), reine de France, épouse d'Henri IV depuis le 17 décembre 1600.

74. Innocenzo del Bufalo (1566-1610), en fonction de 1601 à 1604. C'est lui, notamment, qui nous informe, dans une lettre du 7 octobre 1602 au cardinal-neveu, Pietro Aldobrandini (1571-1621), que le roi avait retardé son départ pour Fontainebleau, où il voulait aller chasser, de manière à être présent lors de l'arrivée des ambassadeurs suisses à Paris (*Correspondance*



suivirent tout le long de la ville jusques aux rues Saint-Denis et Saint-Martin<sup>75</sup> où ilz descendirent aux plus beaux logis, où la pluspart d'eux avoient esté logés et les aultres deçà et delà, aux meilleures hostelleries de la ville, le plus commodement<sup>76</sup> que l'on avoit peu. Aussytost que lesdicts ambassadeurs se feurent desbottés et ung peu rafraichis, le roy leur envoya, par le maître d'hostel et gouverneur de sa maison<sup>77</sup>, à tous lesdicts quarante-trois, à chascun [fol. 3] trois bouteilles de vin excellent et aultant d'ippocras<sup>78</sup> ; Messieurs de la ville, par leurs principaux officiers, deux de vin et deux d'ippocras, present que l'on leur a tousjours continué sans faillir<sup>79</sup>, avecq trois ou quatre escus en argent que le roy leur a fait donner pour leur menue despence, tous les jours qu'ils ont sesjourné et demeuré à Paris. Le lendemain mardy XV<sup>e</sup> [octobre], ils s'assemblerent toute la matinée entre eulx dans une salle qu'on leur avoit marquée, proche leurs logis en la rue Saint-Denis<sup>80</sup>, et tindrent à part leur conseil<sup>81</sup>, où sur les dix heures, Messieurs de Sillery et de Vic les feurent trouver et communiquer avecq eux. Ils eurent l'après disnée audience au Conseil, où estans tous les officiers de la Couronne, les pairs de France et conseillers d'Estat, pour resouldre de quelques pointz que Monsieur de Sillery et de Vic avoient remis à

---

*du nonce en France Innocenzo del Bufalo, évêque de Camerino (1601-1604)*, éd. Bernard Barbiche, Rome/Paris, 1964 [Acta nuntiaturae Gallicae, 4], p. 357).

75. Les rues Saint-Denis (1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> arr.) et Saint-Martin (3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> arr.) sont deux rues parallèles d'orientation nord-sud, qui débouchent sur le quartier Saint-Merri (4<sup>e</sup> arr.), non loin de l'Hôtel de Ville.

76. *confortablement*.

77. Robert II de Harlay (1550-1607), baron de Montglat, premier maître d'hôtel du roi Henri IV.

78. *boisson à base de vin, sucrée et aromatisée aux épices*. Les *RBVP* (t. XIII, p. 34-35) et la *BWHE* (p. 142) précisent encore davantage la générosité des élites parisiennes.

79. La tradition de ces généreux présents offerts aux représentants suisses par les Parisiens semble s'être établie lors de la première venue des ambassadeurs à Paris, en septembre-octobre 1549, pour le renouvellement de l'alliance sous Henri II ; voir *RBVP*, t. III, p. 191-195. En ce sens, le renouvellement de l'alliance de 1564, sous Charles IX, constitue *a posteriori* une exception, puisque la célébration parisienne de cet événement diplomatique se déroule sans ambassadeur suisse et se limite à une messe solennelle à Saint-Jean-en-Grève, et à quelques feux de joie et coups de canon devant l'Hôtel de Ville.

80. Outre cette auberge de la rue Saint-Denis, d'autres des « plus beaux logis » de Paris évoqués quelques lignes plus haut peuvent être identifiés. Les *RBVP* (t. XIII, p. 34) nous informent que les ambassadeurs furent logés « en la rue Saint Martin à *La Croix de Fer* et ès environ ». Quant à L'Estoile, il indique dans son *Journal* (p. 293) qu'ils « furent [...] conduits jusques en leurs logis qui estoient en la rue Quinquempoix, où logés par fourriers furent tous les jours magnifiquement traictés, et entierement desfraiés par le roy ». La rue Quincampoix (3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> arr.) est une rue parallèle à la rue Saint-Martin, et il n'y a rien de surprenant à ce que le logement des quarante-deux ambassadeurs, suites comprises, nécessite plus d'une auberge. Le généreux défraiement des ambassadeurs par le roi peut toutefois cacher des tensions économiques tout à fait réelles : lorsque, en 1663, une plus grande suite encore de représentants suisses vint à Paris pour renouveler l'alliance avec Louis XIV, les ambassadeurs eurent les plus grandes difficultés à s'acquitter des immenses pourboires attendus par les domestiques, habitués à la prodigalité de la noblesse française (voir G. P. Marchal, « Le rôle de la représentation symbolique... », p. 220-221).

81. D'après Palma Cayet (*Septenaire*, fol. 332v) et la *BWHE* (p. 145), c'est au « logis de la Chasse » (*das Jaghaus*) de la rue Saint-Martin, évoquée dans la note précédente, que les ambassadeurs se rassemblèrent pour discuter de leurs affaires.

Sa Majesté, pour lesquelz et le reste de leurs affaires, ils ont eu de fois à aultres, comme je diray succinctement cy-après, diverses audiences au Conseil. Le mercredi XVI<sup>e</sup> [octobre], ils disnerent tous, c'est à dire six ou sept vingtz, chez Monsieur le chancelier<sup>82</sup>, environ de soixante dix à la table, tant ambassadeurs et principaulx de leur suite, et le reste en une aultre table tout en mesme temps, selon la coustume du pays, où mondict sieur le chancelier les receust fort honorablement et desira, pour les longues habitudes et cognoissances qu'il avoit contractées avecq ceste nation pres de laquelle il avoit beaucoup de fois esté employé pour les alliances passées<sup>83</sup>, d'estre le premier qui les traictast ; ce qu'il feist avec tant de bonnes cheres et rien plus ; là, comme à leur premier festin, ils commencerent à boire à force à la santé du roy, de la royne et de Monseigneur le dauphin et à l'heureux renouvellement de ceste alliance, et ont continué de mesme à tous les aultres qu'on leur a faict du depuis<sup>84</sup>, ausquels ils ont tousjours demeuré, selon leur coustume, du moings trois heures à table. À l'issue de leur disner, qui estoit l'heure que le roy [fol. 3v] leur avoit donnée pour le venir saluer, le sieur Du Rollet<sup>85</sup>, lieutenant des ceremonies de France<sup>86</sup>, alla les advertir chez mondict seigneur le chancelier que Sa Majesté les attendoit<sup>87</sup> ; au mesme temps, ilz monterent en des carroces qu'il leur avoit menées pour cest effect<sup>88</sup>, et, venans au Louvre, trouverent, depuis la rue des fossez Saint-Germain<sup>89</sup> jusques à l'entrée dudict Louvre, les soldatz des gardes en haye et en bataille des deux costés, les Suisses de l'un et les François de l'autre, comme ilz ont de coustume, avecq une infinité de peuple pour les veoir passer et arriver. À la premiere porte d'entrée dudict Louvre, les archers de ladictte porte estoient en armes, qui tenoient jusques bien pres du pont<sup>90</sup>, et, à l'entrée de la barriere, trouverent Monsieur le duc d'Esquillon, grand

82. Pomponne de Bellièvre (1529-1607), seigneur de Grignon, chancelier de France. Son hôtel privé, dit de Bellièvre, se trouvait rue de Béthisy (1<sup>er</sup> arr., quartiers Saint-Germain-l'Auxerrois et des Halles), au croisement avec celle des Bourdonnais, et était composé de deux maisons de maître communicantes (voir O. Poncet, *Pomponne de Bellièvre...*, p. 282-285).

83. Pomponne de Bellièvre fut d'abord nommé ambassadeur auprès des Grisons en 1564, en poste à Coire, d'où il demanda dès l'année suivante d'être rappelé. Il retourna dès mars 1566 en Suisse, à Soleure, en tant qu'ambassadeur auprès des cantons, office qu'il occupa jusqu'à janvier 1571, en partie malgré lui (*ibid.*, p. 25-50).

84. *depuis ce temps, depuis ce moment.*

85. Pierre Le Blanc, sieur Du Rollet, maître d'hôtel ordinaire du roi et lieutenant des cérémonies de France.

86. Guillaume Pot (1539-1603), seigneur de Rhodes, est le grand maître des cérémonies de France. Cette charge fut créée sous Henri III en 1585. Le grand maître des cérémonies est chargé de l'aspect logistique des cérémonies publiques.

87. Palma Cayet et la *BWHE* (p. 142) insistent sur l'implication personnelle du chancelier dans l'obtention de cette audience (*Septenaire*, fol. 332v : « Apres le disné, il [*i.e.* le chancelier] leur dit qu'il s'alloit rendre près de Sa Majesté au Louvre, et les pria d'attendre un peu jusques à ce que le roy les envoyast querir »).

88. On ne trouve aucune référence à des carrosses dans les autres comptes rendus des événements.

89. La rue des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois (1<sup>er</sup> arr., paroisse de Saint-Germain-l'Auxerrois) correspond au tronçon de l'actuelle rue de Rivoli qui part des rues du Roule et de la Monnaie et va jusqu'à la place du Louvre.

90. Les hôtes de marque entraient généralement par le pont-levis de Philippe Auguste qui menait à la porte est du côté de Paris et qui débouchait dans la cour du palais. Il s'agit probablement de ce pont, qui n'existe plus de nos jours.

chambellan de France, accompagné de noblesse<sup>91</sup>, qui, de la part du Roy, les alla recevoir et conduire par le travers de la cour où estoient en haye les archers de la prevosté, jusques au pied du grand escallier<sup>92</sup>, auquel se trouva, aussy fort accompagné, Monsieur de Montpensier<sup>93</sup>, IIII<sup>e</sup> prince du sang, qui les conduisoit tout le long de la montée dudict escallier, bordé des deux costés des Suisses de la garde, jusques en hault à l'entrée de la salle, à laquelle Monsieur le comte de Soissons<sup>94</sup>, III<sup>e</sup> du sang et grand maistre de France, les receut et les mena, entre deux rangs des gardes escossoises<sup>95</sup> et françoises<sup>96</sup>, jusques à la porte de l'antichambre où Monsieur le prince de Conty<sup>97</sup>, II<sup>e</sup> du sang, les attendoit, qui les conduisoit dans la chambre du roy<sup>98</sup>, dans laquelle Sa Majesté estoit debout au pied de son lict, son mantheau troussé soubz le bras et son espée au costé, appuyé contre la chaise au bout de sa table<sup>99</sup>; auprès de

91. Henri de Lorraine (1578-1621), duc d'Aiguillon et grand chambellan de France. D'après Palma Cayet, la *BWHE* et sans doute de Thou (qui demeure plus ambigu), il était venu les chercher chez le chancelier pour les accompagner jusqu'au Louvre (voir *Septenaire*, fol. 332v-333; *BWHE*, p. 143; *Historiae*, t. VI, livre CXXIX, p. 154). L'Estoile confirme cette version des faits, bien que, dans son souvenir, les Suisses fussent d'abord rentrés en leurs logis après le repas, d'où ils partirent enfin pour le Louvre (*Journal*, p. 293).

92. Le grand escalier du Louvre, ou Grande Vis, situé à l'intérieur du palais, était un escalier en spirale qui menait aux appartements royaux. Il fut détruit en 1639. Sur les fonctions cérémonielles de la Grande Vis, voir Mary Whiteley et Monique Chatenet, « Deux escaliers royaux du xiv<sup>e</sup> siècle. Les “grands degrez” du palais de la Cité et la “Grande Viz” du Louvre », dans *Bulletin monumental*, t. 147, 1989, p. 133-154.

93. Henri de Bourbon (1573-1608), duc de Montpensier, prince du sang.

94. Charles de Bourbon (1566-1612), comte de Soissons, prince du sang et grand maître de France.

95. La Garde écossaise est un corps militaire d'élite créé par Charles VII en 1422 pour constituer la garde personnelle du souverain. Elle fut peu à peu intégrée aux troupes de la maison militaire du roi.

96. Régiments de la Garde écossaise et des Gardes françaises.

97. François de Bourbon (1558-1614), prince de Conti, deuxième prince du sang.

98. La structure honorifiquement ascendante de l'accueil au Louvre a été notée avec soin dans d'autres comptes rendus de l'événement (*Septenaire*, fol. 332v-333; *BWHE*, p. 142-144; *Journal*, p. 293-294). Malgré des variations entre les versions, notamment sur l'endroit où chaque transition de prince du sang à prince du sang a eu lieu et sur la position exacte de chaque régiment, l'idée que l'audience avec le roi doit être précédée de rencontres avec des membres de la famille royale d'importance croissante domine. On est ici clairement confronté à l'émergence d'un cérémonial centré sur la figure du monarque. On notera que sa formulation la plus lissée se trouve dans le présent texte, ce qui suggère de voir dans la référence aux carrosses (voir note 88) et dans les précisions données sur les titres *curiaux* (et non féodaux) des individus impliqués dans ce « rituel de rencontre », une clarification *postérieure à l'événement*, destinée à enraciner le cérémonial désiré dans la mémoire administrative du gouvernement royal (seule la *BWHE* donne certains titres curiaux, comme « der Graf von Soisson, auch königliches Geblüts und Grand Maistre »).

99. L'Estoile décrit tout autrement la position et l'habillement du roi, tous deux potentiellement des parties constitutives d'un cérémonial d'alliance militaire : « En l'antichambre du roy, où estoit Monsieur le prince de Condé, qui les conduit au roy seant en une chaire, la Majesté duquel estoit magnifiquement et somptueusement abhillée, et plus qu'on ne l'avoit jamais veue, aiant une aigrette toute de diamans à son chapeau, qui estoit blanche et noire de pris inestimable, avec l'escharpe de mesme toute couverte de diamans. Les voiant entrer, Sa Majesté se leva, et leur osta le chapeau, puis se rassist, et s'estant couvert, ils lui vinrent faire la reverence » (*Journal*, p. 293-294).

lui, Monsieur le petit prince de Condé<sup>100</sup>, premier de son sang, tous les aultres princes de France, Messieurs les cardinaulx, tous les officiers de la Couronne, Messieurs les ducs et pairs de France, Messieurs du Conseil, evesques et prelatz, les gouverneurs des provinces, les premiers et principaulx de sa Maison et aultres, tous de rang, charge et quallité, toute la noblesse simple sans charge estant demeurée dans l'antichambre et tous les suivantz dans la salle<sup>101</sup>. La royne, poussée de curiosité, se meit, avecq les princesses et dames, aultant qu'il y peust tenir, dans la porte entr'ouverte du cabinet du roy<sup>102</sup>, pour veoir ceste premiere arrivée sans estre veue<sup>103</sup>. Les ambassadeurs, conduitz et entrez de ceste façon dans la chambre, feirent tous, l'un après l'aultre, la reverance au roy, qui s'advança au devant d'eux, trois ou quatre pas, leur donnant de la main gaulche sur [fol. 4] l'espaule, et prenant et serrant de sa droicte l'une des leur, qui est la plus grande caresse et agreable reception qu'ilz ayent en leur pais<sup>104</sup>; les receut ainsy, chascun selon leur rang et ordre de leurs cantons, tous XLIII, non parez d'aultre chose extraordinaire sinon, la plus grand part, des chaisnes d'or en leur col<sup>105</sup>. Puis le premier d'eulx, qui estoit le depputé du

100. Henri II de Bourbon (1588-1648), prince de Condé, premier prince du sang.

101. Le témoignage de la *BWHE* (p. 143) nous permet de voir que cette distribution dans l'espace, d'après le présent texte, de la foule de noblesse venue pour accueillir les ambassadeurs pouvait aussi être liée, de manière moins grandiose, à l'étroitesse du Louvre : « Die hundert Schweizer, des Königs Leibgarde, stunden an beiden Seiten der Stegen im Gewehr; die Harschiers stehen zu beiden Seiten, einer an dem andern, bis zu Cammer, alda es zimlich eng war, also dass die Herren Ehrengesandten mit Mühe hindurch kommen konnten ».

102. L'appartement royal, en enfilade, est constitué d'une succession de pièces sans couloir : en premier lieu, une salle, puis vient l'antichambre, suivie de la chambre du roi, qui s'ouvre encore sur son cabinet. La disposition des lieux obéit à trois logiques fortement complémentaires : fonctionnelle, politique et symbolique. Logique fonctionnelle : dès Henri III, encadrer l'accès au roi, seul distributeur de la faveur, et le laisser maître de l'espace et du temps au sein de l'espace curial ; cela également pour des raisons de sécurité, dont la nécessité va s'accroissant sous le règne d'Henri IV, qui essuie de nombreuses tentatives d'assassinat. Logique politique : chaque espace est spécialisé en fonction des degrés de proximité, d'amitié et d'intimité entre le monarque et les personnes admises dans tel ou tel lieu. Logique symbolique : la cour représente la mise en ordre du monde par le souverain Bourbon. Sur ces trois éléments et leur genèse sous Henri III, voir Nicolas Le Roux, « La cour dans l'espace du palais. L'exemple de Henri III », dans *Palais et pouvoir. De Constantinople à Versailles*, dir. Marie-France Auzépy et Joël Cornette, Saint-Denis, 2003, p. 229-267 (Temps & espaces).

103. Le présent texte est le seul à nous parler de cette « curiosité de la royne ».

104. Tous les textes relèvent cette main donnée, bien que le nôtre soit de loin le plus précis dans la description de la gestuelle adoptée par le roi et dans le sens à lui donner. Loin d'identifier ce geste d'origine féodale (voir Hélène Débax, « Le serrement des mains. Éléments pour une analyse du rituel des serments féodaux en Languedoc et en Provence (XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles) », dans *Le Moyen Âge*, t. CXIII, 2007, p. 9-23) à « la plus grande caresse et agreable reception qu'ilz ayent en leur pais », la *BWHE* (p. 143) le note en passant : « Der König [...] empfahet sie in seiner Cammer, bietet allen die Hand ».

105. L'apparence simple et sobre des Suisses telle qu'elle est décrite dans le présent texte, sans commentaire sur leur physique, tranche avec la description plus colorée de L'Estoielle (*Journal*, p. 294) : « La plus part des dits Suisses estoient fort en point, tout habillés de veloux, portant chesnes d'or au col, au surplus beaux hommes forts, et qui avoient bonne trongne, et les faces cramoisies, sur quoi il y eust ung qui les voiant entrer avec si bon minois

canton de Berne<sup>106</sup>, en l'absence de celui de Suryc<sup>107</sup> qui ne vient jamais pour jurer comme les autres, se contentant, par un vieil scrupule supposé par leur ministre, de l'entretenir sans en faire aucun serment<sup>108</sup>, commença sa harangue assez longue<sup>109</sup>, qu'un truchement<sup>110</sup> expliqua au roy qui y répondit tout de mesme, ce que ledit truchement leur fait entendre en suisse. À quoy le mesme replicqua une fois ou deux ; et le roy pareillement y répondit, et tout ce sur les grandes asseurances et protestations qu'ilz donnoient à Sa Majesté d'estre si bons alliez et confederes, suivant le pouvoir qu'ilz en avoient de leurs seigneurs superieurs, avecq jouissance de s'allier avecq un si grand prince que luy, et autres pareilles choses. Il leur répondit en peu de parolles, fort honestement, de l'estat qu'il faisoit de leur nation, qu'il estimoit l'un de ses bras, les tenant, avecq contentement extreme, pour ses bons alliez, et autres belles parolles de remerciement de l'affection qu'il avoit tousjours recongneue et recongnissoit en eux de plus en plus, et enfin qu'ilz estoient

---

et visage dans la chambre du roy, fist par plaisir sur l'heure le quatrain suivant : *Voiant passer ces gens estranges, / Au teint vermeil, et aux gros culs, / Je pensois voir maints dieux Bacchus, / Qui viennent de faire vendanges.* »

106. Le canton de Berne, protestant et une des forces militaires principales de la Confédération.

107. Le canton de Zurich, protestant.

108. Cette remarque du narrateur montre une connaissance profonde de la situation de Zurich en termes de politique internationale et de mercenariat. En effet, l'opposition locale à ce commerce éminemment suisse, présente dès la fin du xv<sup>e</sup> siècle et qui crût sensiblement à la suite du grand nombre de victimes lors des batailles d'Italie, avait été renforcée par le soutien constant de Zwingli qui, dès le début, s'opposa farouchement à cette pratique qui lui semblait le symptôme d'une époque ayant perdu de vue l'intérêt général et le sens de la nature déchue de l'homme. L'« ombre » de la pensée du réformateur couvrit la politique étrangère de Zurich tout le xv<sup>e</sup> siècle durant, puisqu'il fallut attendre la décennie 1610 pour que la ville scellât de nouvelles alliances militaires, avec notamment la France et Venise. Toutefois, dès 1564, la confessionnalisation des conflits avait ouvert la porte à une autre perspective, laquelle fut mise en pratique avec la participation *de facto*, à partir de 1582, de la ville à la protection de Genève selon les termes du traité de 1579. C'est sur ces mêmes principes qu'Henri IV pouvait compter, en l'absence même de signatures et d'un sceau zurichois au traité de 1602, sur le soutien du canton protestant, dont il tira dès lors fréquemment des troupes. Sur tout ceci, voir Christian Moser et Hans-Rudolf Moser, *Der lange Schatten Zwinglis. Zürich, das französische Soldbündnis und eidgenössische Bündnispolitik, 1500-1650*, Zurich, 2009, p. 11-77, surtout p. 70-77, ainsi que p. 229-243.

109. La harangue de Hans Rudolf Sager est conservée dans la *BWHE* (p. 143 : « Da sagte Herr Ehrengesandter Sager von Bern auf teutsch mit kurzen Worten, sie seien gekommen auf Befehl ihrer Herrn und Oberen, ihr königl. Maj. ihrer getreuen Diensten zu versichern ; auch was sie bei Erneuerung des Punds versprochen haben, so wollen sie hiemit versprechen, dass sie solches in Treuen leisten wollen, wie sie dann auch desswegen express dahin kommen seien, die Beobachtung der versprochenen Sachen zu schweren, worzu sie dann geneigt seien, wann es ihr königlichen Majt. belieben möchte, darneben ihr k. M. ihres von ihren Herren und Oberen tragenden Befelchs zu berichten »).

110. *interprète*. Un truchement est un personnage clé des postes diplomatiques. Il connaît non seulement la langue du pays dans lequel se trouve le poste, mais dispose aussi d'une bonne connaissance du réseau d'informateurs et des institutions politiques, commerciales, financières et corporatives de la place. En ce sens, son rôle ne se limite pas à celui d'un simple traducteur.

les tres bien venuz, reppeté par deux ou trois fois selon l'antienne coustume<sup>111</sup>. Avant que sortir, ilz feirent entendre au roy la charge qu'ilz avoient de leurs superieurs d'aller faire la reverance à Monseigneur le Daulphin<sup>112</sup>, que Sa Majesté eut fort agreable, et les en remercia, avecq promesse qu'il le feroit nourrir<sup>113</sup> en ceste louable amitié, et luy commanderoit de les aymer, comme leur bonne volonté et franchise les y obligeoit et l'un et l'autre ; enfin ilz le supplierent que leurs enfans, neveux, parens et aultres qu'ilz avoient amenez eussent cest honneur de luy faire la reverance, affin qu'ilz se resouvinsent plus longtems, estant jeunes, du renouvellement de ceste alliance, de laquelle ilz devoient estre en leurs temps, comme eulx pour le present, les fidelz observateurs. Au mesme temps, tous s'approcherent et saluerent Sa Majesté, qui faisoient grand nombre, tant en parens desdicts ambassadeurs que cappitaines et colonels particuliers. [fol. 4v] Cela faict, saluant Sa Majesté, l'un après l'autre comme à l'entrée, sortirent tous de la chambre et retournerent par où ilz estoient entrez<sup>114</sup>. Et, d'en bas, remonterent par l'autre costé chez la royne, conduitz seullement par le seigneur Du Rollet, dans l'antichambre de laquelle ilz treuverent ses gardes et forces gens et, dans sa chambre, Sa Majesté à l'entrée de la ruelle<sup>115</sup>, accompagnée et environnée des princesses du sang et aultres, des dames et filles de la court. Ils luy feirent tous, comme ilz avoient fait au roy, la reverance, leur donnant elle seulement de la main sur l'espaule, puis, le mesme premier luy fait une fort courte harangue du devoir qu'en ceste occasion ilz luy avoient désiré rendre. La royne fait sa responce en trois motz sur ce subject<sup>116</sup>, puis se retirerent et s'en retournerent en leurs logis dans les carroces qui les avoient amenez, trouvant en bas, à leur sortie, tout au mesme ordre qu'ilz avoient fait à leur entrée. Le lendemain jedy [17 octobre], pendant que le roy estoit allé à la chasse, lesdictz ambassadeurs allerent à Saint-Germain en Laye<sup>117</sup>, où arrivez ilz furent aussytost veoir et saluer Monseigneur le Daulphin avecq [quatre] ou cinq motz, bien qu'inutiles, que luy dirent<sup>118</sup>. Après, Monsieur de Monglas, premier maistre d'hostel de Sa Majesté,

111. Le présent texte est le seul témoin de ces politesses supplémentaires.

112. La seule demande supplémentaire que conservent Palma Cayet (*Septenaire*, fol. 333) et la *BWHE* (p. 144) concerne la reine, que les ambassadeurs désirent saluer.

113. *éduquer, faire instruire, élever*.

114. D'après Palma Cayet et la *BWHE*, ce « salut » consista en un attouchement de la main (voir *Septenaire*, fol. 333 : « Et il [*i.e.* le roy] leur toucha à tous dans la main » ; *BWHE*, p. 144 : « Und er [*i.e.* der König] rührte ihnen allen die Hende an »).

115. Espace laissé entre le lit et le mur pour la réception des hôtes.

116. Palma Cayet (*Septenaire*, fol. 333) et la *BWHE* (p. 144) ne notent qu'une « reverence » (*Reverenz*) de la part des ambassadeurs et une forme de remerciement de la part de la reine (« dont elle les remercia » ; « Die Königin bedanket sich derselbigen gar höflich »), bien que le narrateur allemand relève que les Suisses n'ont baisé ni les « mains » ni la « robe » de la souveraine (« doch ohne Küssung der Händen noch des Rocks »).

117. Saint-Germain-en-Laye (départ. Yvelines, sous-préf.).

118. La lapidaire description de cette visite dans le présent texte contraste avec la version donnée par Palma Cayet (*Septenaire*, fol. 333v) et la *BWHE* (p. 144) : « Morndrighs Tags ritten sie samtlichen nacher St. Germain, den jungen König [*sic*] zu besichtigen, welchen sie in seiner Seugamm Armen funden, mit weissem Atlass bekleidet, und nechst bei ihme Soverain, sein Gubernator, und die Dame de Monglas, sein Gouvernante ; er ware damahlen seines Alters 12 Monat und etlich Tag. Er rühret dem mehrendtheil der Hrn. Ehrengesandten die Händen an, welche ihme den Segen und gutes gesundes Erwachsen wünschten, und dass sie die Gnad hetten, lange Zeit seiner Püntnus glücklichen zu geniessen, und

les conduisit dans une salle préparée audict chasteau<sup>119</sup>, où, par commandement du roy, il leur avoit fait tenir prest ung fort beau et excellent festin, et, après qu'ilz eurent disné, la plupart s'en retournerent coucher à Paris, les aultres demeurèrent là pour le soir et se reposerent, partie à Saint-Germain, partie à Poissy<sup>120</sup>, en des logis qu'on leur avoit marqué pour cest effect<sup>121</sup>; et, revenans dès le matin du lendemain vendredy, passerent tous ensemble le reste de la journée en conference d'affaires avecq Messieurs de Sillery et de Vicq. Le samedy, Monsieur le comte de Soissons, grand maistre de France, traicta en son logis tous lesdicts ambassadeurs et leur presenta la plus grande quantité des plus grands et beaux poissons, tant de mer que d'eau douce, que l'on ait veu depuis cinquante ans en France, avecq un merveilleux nombre de vin excellent et exquis, où ilz n'oublierent, comme j'ay desja dict, à boire d'autant plus<sup>122</sup>. Ilz [*sic*] les fait reconduire dans les mesmes carroces qu'il

---

verwunderten sich seiner Grösse zu so wenig Tagen. » Comme lors de la rencontre de la veille avec le roi, l'honneur qu'accorde le dauphin aux ambassadeurs est celui d'un toucher de main (« rühret [...] die Händen an ») apparemment propre aux figures royales. Derrière *Souverain* se cache le gouverneur du dauphin Gilles de Souvré (1540-1626), marquis de Courtenvaux. La gouvernante des enfants royaux depuis 1600 était Françoise de Montglat (morte en 1633), née de Longuejume, épouse en secondes noces de Robert II de Harlay. Ces identifications sont facilitées par le récit que nous a laissé de l'épisode le médecin du dauphin, Jean Héroard (1551-1628) (voir *Journal de Jean Héroard*, éd. Madeleine Foisil et al., Paris, 1989, t. I, p. 419).

119. Le château de Saint-Germain-en-Laye (départ. Yvelines), résidence des rois de France. Plus précisément, il s'agit du Château-Neuf, commencé sous Henri II mais laissé inachevé après l'éclatement des guerres de Religion, et dont Henri IV relança la construction. Voir *Le Château-Neuf de Saint-Germain-en-Laye* (cat. exp., Saint-Germain-en-Laye, 2010-2011), dir. Emmanuel Lurin, Saint-Germain-en-Laye, 2010. On doit à Jean Héroard de pouvoir situer « en la salle du roy » et « en la salle du bal » le festin organisé aux dépens du roi pour, respectivement, les ambassadeurs et « leurs officiers » (*Journal de Jean Héroard...*, p. 419).

120. Poissy (départ. Yvelines).

121. Que le *disner* en question soit le repas du midi est confirmé par Palma Cayet (*Septenaire*, fol. 333v) et la *BWHE* (p. 144), qui décrivent tous deux les activités qui suivirent le festin : « Après le disné, et qu'ils eurent veu les bastiments, les jardins, les fontaines et les belles grottes, que le roy y a fait faire de nouveau, ils retournerent à Paris le mesme jour, et estoit nuict quand ils y arriverent » ; « Nach dem Mittagessen weiset man ihnen die neuen Gebäw, welche ob dem Wasser stehen, und die Grottes, grünen Gärten und vil andere Wunderwerk, von welchen man von jetzt an in Europa zu haben würt, wie vor disem von den Laberinthien und Aegiptischen Piramidien. »

122. De Thou (*Historiae*, t. VI, livre CXXIX, p. 154) et la *BWHE* (p. 146) relèvent aussi ce festin de chair maigre ; le narrateur allemand ajoute un commentaire de son cru : le festin était si riche et si varié « que Pompée et Cicéron ne se seraient pas détournés de manger dans la salle d'Apollon » (« also dass Pompejus und Cicero nit von dar gewichen weren, in des Apollons Sahl zu essen »). Cette remarque élogieuse est inspirée de la *Vie de Lucullus* de Plutarque, qui rapporte que les deux célèbres politiciens romains, s'invitant le jour même pour un repas chez le riche gourmet qu'était Lucullus parce qu'ils voulaient voir ce à quoi ressemblait non un festin, mais un repas normal chez lui, furent déjoués par leur hôte, qui les accueillit « en Apollon », c'est-à-dire dans sa salle à manger dite d'Apollon, dans laquelle on n'organisait pas de repas pour moins de « cinquante mille deniers » (voir Plutarque, *Vies*, t. VII, *Cimon – Lucullus. Nicias – Crassus*, éd. Robert Flacelière et Émile Chamby, Paris, 1972 [Collection des universités de France], § 41, p. 116-117). Parlant aussi de ce festin de poissons, L'Estoile relève l'anecdote suivante, révélatrice de la nature unique de l'alliance franco-suisse : « Les jours suivans, ils

leur avoit envoyez [fol. 5] pour les querir, comme ont tousjours fait tous ceulx qui les ont traictés. Le dimanche XX<sup>e</sup> [octobre]<sup>123</sup>, qui estoit le jour destiné pour la ceremonie, Monsieur de Chartres<sup>124</sup> faisant la charge de grand aulmosnier<sup>125</sup> et Monsieur Du Rollet, lieutenant des ceremonies, ayans receu le commandement du roy pour ceste-cy et après avoir communicqué avecq Messieurs le chancelier, de Villeroy<sup>126</sup>, de Sillery, de Vic et aultres du Conseil, sur les memoires de ce qui s'estoit passé à la derniere alliance<sup>127</sup>, ordonnerent de l'ornement et de la disposition des rangs et aultres choses en l'église Nostre-Dame de Paris, ainsy qu'il en suict<sup>128</sup>. Premièrement, toute la nef de ladicte eglise fut tendue et parée des plus belles tapisseries qui se peuvent recouvrer, entre aultres celles de Saint-Merry de Paris<sup>129</sup>,

---

furent aussi festoiés par Monsieur le comte de Soissons, Messieurs de la Ville, et autres prelatz et seingneurs, il n'y eust que le cardinal de Gondi qui s'en excusa sur le mescontentement qu'en pourroit concevoir Sa Sainteté, s'il le sçavoit, pour ce que beaucoup d'entre eux estoient heretiques. Ce que le roy aiant entendu, s'en moqua » (*Journal*, p. 294-295).

123. Palma Cayet (*Septenaire*, fol. 334) place l'événement au « dimanche douziesme d'octobre ».

124. Philippe Hurault de Cheverny (1579-1620), évêque élu de Chartres.

125. Renaud de Beaune (1527-1606), baron de Semblançay, archevêque de Sens.

126. Nicolas IV de Neufville (1543-1617), seigneur de Villeroy, secrétaire d'État de la Guerre et des Affaires étrangères d'Henri IV.

127. Il s'agit de la cérémonie du renouvellement d'alliance de 1582, la première à avoir été célébrée à Notre-Dame et dont l'administration royale avait conservé une description détaillée, voir Bibl. nat. Fr., fr. 17990, fol. 19v-23v : « L'ordre qui a été tenu à l'arrivée et reception des ambassadeurs suisses qui sont venus pour jurer l'alliance concédée au mois de juillet dernier en la ville de Soleure [...] ».

128. Dans une narration plus crédible des événements, L'Estoile place les préparatifs nécessaires à la cérémonie la veille, le samedi 19 octobre 1602. Sa description n'est pas plus détaillée que celle du présent texte et n'en diverge que par la précision que « toute ceste nuit [*i.e.* celle du samedi au dimanche], y eust des archers, qui coucherent dans l'esglise, pour empescher la foule du peuple d'y entrer » (*Journal*, p. 295). La description qui suit est d'autant plus intelligible si on la rapproche du plan qui clôt le manuscrit de notre texte et qu'on peut retrouver, commenté, aux p. 147-149.

129. Cette tenture de la Vie du Christ était composée de douze tapisseries tissées par Maurice Dubourg entre 1584 et 1594 pour l'église Saint-Merri de Paris (4<sup>e</sup> arr., quartier Saint-Merri). À côté des vingt-sept dessins préparatoires d'Henri Lerambert (vers 1550-1608, Bibl. nat. Fr., Estampes, Rés. Ad 104) et de ses collaborateurs, il n'en subsiste plus que deux fragments ; voir Laure Beaumont-Maillet, Gisèle Lambert et Jocelyn Bouquillard, *Dessins de la Renaissance. Collection de la Bibliothèque nationale de France* (cat. exp., Barcelone/Paris, 2003-2004), Paris, 2003, n° 103-108, p. 264. La tenture fit, une fois achevée, « un si grand bruit », d'après Henri Sauval (*Histoire et recherches des antiquités de la ville de Paris*, Paris, 1724, t. II, p. 506), « que Henri IV les ayant été voir et les ayant trouvées fort à son gré, il résolut de rétablir à Paris les manufactures de tapisseries que le désordre des regnes précédents avoit abolies ». La célébrité dans la capitale de ces pièces est aussi attestée dans le compte rendu du renouvellement d'alliance conservé dans les *RBVP* (t. XIII, p. 36), où les auteurs la reconnaissent et la présentent comme une « fine tapisserie de haulte lice ». Réalisation d'un artisan français, elle est le témoignage d'une production lissière de certain rang à Paris alors que la tapisserie était encore une spécialité flamande. Dubourg prendra d'ailleurs part au développement de la manufacture des Gobelins au premier xvii<sup>e</sup> siècle (voir Maurice Fenaille, *État général des tapisseries de la manufacture des Gobelins depuis son origine jusqu'à nos jours. 1600-1900*, t. I, *Les ateliers parisiens au dix-septième siècle*, Paris, 1923, p. 105-107).



et tout le cœur, depuis les basses voulttes, à trois rangs l'un sur l'autre tendu fort richement des tapisseries de soye d'or et d'argent des meubles du roy ; l'un<sup>130</sup> prenant depuis lesdictes basses voulttes jusques aux eschaffaux faictz de charpenterie, sur le hault et tout le long des chaises du cœur, des deulx costez et continuant de ceste haulteur tout allentour du cœur et du derriere de l'autel, la seconde<sup>131</sup>, de l'appuy dudict eschaffaulx, joignantes et rattachées soubz la voulsure et avancée du hault desdictes chaises, jusques à celles ordinaires et plus belles de l'eglise<sup>132</sup>, au long du dossier d'icelles chaises qui fait parroistre ceste eglise entierement bien parée. Le grand autel fut orné des plus beaux et riches paremens de l'eglize, aux deux costez duquel furent faicts et dressés deux eschaffaulx avancés jusques aux premiers pilliers dudict autel, tous deux de sept à huict pieds de hault, spacieulx et suffizans ; celui de la main droicte, du costé de l'Evangille, pour la musique de la

---

130. Grâce au compte rendu de l'événement transmis par les *RBVP* (t. XIII, p. 36), on peut identifier cette tenture : il s'agit du *Triomphe de Scipion*, une onéreuse commande de vingt-deux pièces faite en 1532 par François I<sup>er</sup> aux maîtres lissiers de Bruxelles et achevée dès 1535, sur la base de dessins dus au peintre Jules Romain (1492/1499-1546). Elle devint rapidement l'une des plus célèbres tentures des collections royales et, si elle a été détruite à la Révolution pour récupérer l'or et l'argent des fils qui la composaient, on en connaît plusieurs copies partielles (voir Bertrand Jestaz et Roseline Bacou, *Jules Romain. L'Histoire de Scipion* [cat. exp., Paris, 1978], Paris, 1978, p. 4-15). Représentant à la fois les gestes et le triomphe de Scipion l'Africain, elle peut sans doute être interprétée, dans le contexte du renouvellement d'alliance, comme une célébration de la force militaire d'Henri IV, qui venait tout juste, accompagné de ses « alliés » suisses, de rétablir la paix par ses victoires, non seulement sur la Ligue, mais aussi sur l'Espagne et la Savoie.

131. D'après les *RBVP* (t. XIII, p. 36), il s'agit de « la tapisserie des Douze Mois de l'an, qui n'est ny moins riche ny moins belle que la premiere [*i.e.* le *Triomphe de Scipion*] ». On peut supposer que cette tenture faisait partie du mobilier du roi, car la troisième qui décorait le chœur de Notre-Dame le jour de la cérémonie (voir note suivante) est décrite par opposition comme « la tanture ordinaire de ladicte eglise ». En l'absence d'un inventaire des tapisseries possédées par Henri IV, il faut se tourner vers ceux établis sous Louis XIV, dans lesquels on peut identifier plusieurs tentures à même d'avoir été utilisées lors de la cérémonie. Il apparaît toutefois qu'il n'en avait semble-t-il qu'une seule qui non seulement représentait les douze mois de l'année, mais qui se trouvait déjà entre les mains de la famille royale en 1602 : une tenture attribuée au xvii<sup>e</sup> siècle à Lucas de Leyde (1494-1553) – d'où le nom des *Mois Lucas* – mais sans doute réalisée vers 1535 à Bruxelles par un proche de Bernard van Orley (vers 1488-1541) et acquise dès 1542 par François I<sup>er</sup> pour les collections de la Couronne. Elle fut détruite en 1797 pour son or et son argent, mais on en conserve de multiples copies partielles, dont une du xvi<sup>e</sup> siècle. Pour tout ceci, voir Jean Vittet et Arnauld Brejon de Lavergnée, *La collection de tapisseries de Louis XIV*, Dijon, 2010, p. 37, n<sup>o</sup> 8, mais aussi p. 82-92, n<sup>os</sup> 32-33.

132. D'après le témoignage des *RBVP* (t. XIII, p. 36), il s'agissait d'une tenture « qui contient l'histoire de la Vierge Marie » et qui appartenait au chapitre. Elle doit désormais être perdue car si l'on s'en remet au dépouillement des inventaires mobiliers de Notre-Dame effectués par Jules Guiffrey, en l'occurrence à celui de 1577, seules les « quatre pièces de tapisserie, esquelles est figurée la Vie de Notre-Dame, servans aux chaises du chœur de lad. eglise esquelles se mettent les chanoynes » peuvent correspondre à l'ensemble désigné par nos textes (« Les tapisseries des églises de Paris. Troisième article », dans *Revue de l'art chrétien*, nouv. sér., t. 1, 1890, p. 200-213, à la p. 204). Toutes les autres tentures connues de la Vie de la Vierge sont postérieures à 1602, telle celle commandée à la fin de sa vie par Henri de Gondy (1572-1622), évêque de Paris à partir de 1598, ou celle dont les cartons furent réalisés par Philippe de Champaigne (1602-1674).

chappelle du roy, augmentée de ce qui se trouva de l'aulture semestre<sup>133</sup> ; celui de la gaulche, pour la musicque de la chambre, fortifiée de luths et aultres instruments<sup>134</sup> ; et, au coing du bout de celui pour ladicte chappelle, ung aulture, de mesme haulteur, sur la porte dudict cœur, pour la musicque de la royne<sup>135</sup> ; tous lesdicts trois eschaffaulx parez et accomodez, de l'appuy en bas, de fort belles et riches tapisseries. [fol. 5v] Ledict autel fut décoré et couvert des chasses et relicques de ladicte eglise, avecq six cierges blancqz et aultres choses necessaires audict Saint Sacrifice, et par le hault du derriere dudict autel, allentour de la chasse, aux pilliers et à la barre de traverse du cœur, furent mis et allumez la quantité necessaire de cierges, blancz aussy, pour honorer ceste ceremonie, pour la commodité de laquelle furent ostées et la grande cloison de bois et cuivre qui separe l'autel d'avecq les chaises et la petite barriere de bois entre les pilliers dudict autel, pour rendre la place d'autant plus grande et spatieuse. Du costé droict susdict, joignans le degré de l'autel, fut mis en long un banc tapissé de fleurs de lis pour Messieurs les ambassadeurs, où se meirent et se trouverent seulement Monseigneur le nonce du pappe et ambassadeurs de Venize<sup>136</sup>, celui d'Espagne<sup>137</sup> s'estant excusé à cause qu'il se trouvoit mal, et celui d'Angleterre à cause de la relligion<sup>138</sup> ; les aultres sur aultres excuses ; et,

---

133. La Chapelle du roi est l'institution musicale la plus ancienne de la monarchie française : elle rassemblait, outre des chapelains pour le plain-chant, des chanteurs et musiciens, souvent laïcs, préposés au service des offices religieux de la cour, et suivait le roi partout où il allait. Ses effectifs étaient organisés par semestre (voir Grégoire Sharpin, « Chapelle du roi (musique de la) », dans *Dictionnaire de la musique en France aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, dir. Marcelle Benoît, Paris, 1992, p. 128). Elle connut une belle croissance au cours du xvi<sup>e</sup> siècle jusqu'au règne d'Henri IV, où ses effectifs diminuèrent sensiblement en raison des guerres civiles (Alexander Robinson, *Musique et musiciens à la cour d'Henri IV*, thèse de doctorat en musicologie sous la direction de Frédéric Billiet, université Paris-Sorbonne, 2015, p. 165-183).

134. La Chambre du roi est un département musical d'orientation profane et d'institution plus récente que la Chapelle : établie par François I<sup>er</sup> pour ses divertissements intimes, elle comprenait des chantres, des luthistes, des violistes, des flûtistes et des instrumentistes dont les services n'étaient pas requis lors de la messe. Il n'était pas rare que Chambre et Chapelle renforcent leurs effectifs (voir G. Sharpin, « Chambre du roi (musique de la) »..., p. 124-125).

135. Seul le présent texte fait référence à la Musique de la reine, composée, comme pour le roi, d'une Chapelle et d'une Chambre (voir Jean-François Dubost, « Musique, musiciens et goûts musicaux autour de Marie de Médicis (ca 1600-1620) », dans *Poésie, musique et société. L'air de cour en France au XVII<sup>e</sup> siècle*, dir. Georgie Durosoir, Liège, 2006, p. 19-27). Faire ainsi appel à toutes les ressources musicales de la cour souligne l'importance symbolique de la cérémonie du renouvellement de l'alliance. L'Estoile est notre meilleur témoin de cette performance musicale : « Où s'estant mis [*i.e.* le roy] en sa chaire, [...], il eust une tresbonne et excellente musique de voix, d'orgues, luths et violes, qui dura un bon quart d'heure » (*Journal*, p. 295).

136. L'ambassadeur de Venise auprès de la cour de France, nommé en 1599 et remplacé en 1603, est alors Marino Cavalli (1561-1611).

137. L'ambassadeur ordinaire du roi d'Espagne auprès de la cour de France, nommé en 1584 et libéré de ses fonctions en 1604, est Jean-Baptiste II de Tassis (1530-1610), qui a soutenu les efforts de la Ligue contre Henri IV.

138. L'ambassadeur de la reine d'Angleterre auprès de la cour de France, de 1602 à 1606, est Sir Thomas Parry (1544-1616).

derriere eulx, ung aultre banc non tapissé où se meit Monsieur le baron de Gondy<sup>139</sup>, conducteur d'iceulx, et quelques-ungs des premiers et principaulx de leur suite, et ce, pour empescher qu'ils ne feussent point pressés ny incommodez. Au bout dudict banc des ambassadeurs des princes, à trois piedz près reservez pour passer, feurent dressés et parez de mesmes fleurs de lis deux grandz et longs bancqz, de vingt-cinq à trente piedz chascun, de mesme haulteur et façon, celuy de derriere joignant au pied des basses chaises, l'aultre distant et esloigné aultant qu'il fault pour passer et s'asseoir ; qui servirent pour placer les quarante-deux ambassadeurs des Lignes des Suisses et celuy qui portoit le traicté, comme je diray cy-apprès. Tout au bas desdicts deux grands bancqs en fut mis ung petit en traverse, paré de mesme, pour Messieurs de Sillery et de Vic, qui avoient là leur place, bien que esloignée de l'ordinaire et de celle donnée pour Messieurs du Conseil, comme ayans esté et entremetteurs et negociateurs de [fol. 6] ceste alliance avecq feu Monsieur de Biron, qui, manquant au devoir et à la fidelité qu'il devoit au roy son maistre, qui l'avoit obligé de tant de biensfaicts signalez et honneurs extraordinaires, s'est privé honteusement de la vye pour sa temeraire lascheté et despouillé quant et quant de l'honneur que (sa bonne fortune l'avoit le premier employé) il pouvoit encores et esperer et attendre. Les chaises basses de derriere lesdicts bancz feurent reservées pour la suite desdicts ambassadeurs des Lignes, et celles d'en hault pour placer Messieurs les chevalliers du Saint-Esprit<sup>140</sup> et, plus bas qu'eulx, Messieurs les prevost des marchandz, eschevins et officiers de la ville de Paris. Au reste, de ce costé-là, se fourrerent sans ordre, et hault et bas, de ceulx de la cour, tant qu'il y en peut entrer sans incommoder ceulx que je vous ay dict cy-dessus. De l'autre costé, à main gaulche dudict autel, depuis le bout des chaises jusqu'à la porte du cœur<sup>141</sup>, fut fait un eschaffault pour la royne, presque comme quarré, de douze à quinze piedz, relevé d'une marche plus que les haultes chaises, entourné et enfermé d'un appuy, le tout richement paré de tappis de fleurs de lis sans dais et au bas, une barriere aussy couverte de tapisserie, distante de quatre ou cinq piedz dudict eschaffault de la royne, pour mettre ses filles<sup>142</sup>, sans estre aucunement pressées. Joignant, et le long de ladicté barriere des filles, depuis le degré de l'autel comme de l'aultre costé, fut dressé ung banc paré comme les aultres de fleurs de lis, pour Monsieur le chancelier, Messieurs du Conseil et secretaires d'Estat<sup>143</sup> et, trois ou quatre piedz devant, mais plus bas en moings, approchant dudict degré de

139. Jérôme de Gondi († 1604), baron de Codun, conducteur des ambassadeurs ; sur ce nouveau rôle, voir Albert J. Loomie, « The *conducteur des ambassadeurs* of seventeenth-century France and Spain », dans *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. 53, 1975, p. 333-356.

140. L'ordre du Saint-Esprit est fondé en 1578 par Henri III. Il s'ajoute à l'ordre royal de Saint-Michel, mais la possibilité d'y entrer dépend de critères plus stricts de noblesse et de catholicité, dans un contexte de reconfiguration de la faveur royale. Henri IV utilise l'Ordre dans la visée d'une recharge sacrale et d'une manifestation de catholicité lors des cérémonies ; voir Lenaïg Roumegou, *L'ordre du Saint-Esprit sous Louis XIV, un instrument au service du pouvoir, 1643-1715*, thèse pour l'obtention du diplôme d'archiviste paléographe, sous la direction d'Olivier Poncet, École nationale des chartes, 2017.

141. Une des deux entrées *latérales* du chœur, ici l'entrée méridionale.

142. Dames de la maison de la reine de France.

143. En 1602, les quatre secrétaires d'État sont Nicolas de Neufville (1543-1617), seigneur de Villeroy, Martin Ruzé (vers 1526-1613), seigneur de Beaulieu, Pierre Forget (1544-1610), seigneur de Fresnes, et Louis Potier, seigneur de Gesvres († 1630).

presque une toise, en fut mis un autre petit pour Messieurs les cardinaux<sup>144</sup>. **[fol. 6v]** Presque au bout des bancs de Messieurs du Conseil, un paissage toutesfois réservé entre deux pour monter en l'eschaffault de la royne, et presque joignant le pied des basses chaises, fut dressé un autre banc, aussy paré de mesmes, pour Messieurs les archevesques, evesques, prelatz<sup>145</sup>, et, devant presque la moitié d'iceluy, trois piedz plus avant toutesfois, un grand banc un peu plus haut que les autres, et couvert de fleurs de lis, pour Messieurs les premiers<sup>146</sup>, qui passoit et approchoit en bas fort pres du theatre du roy. Les haultes chaises de ce costé-là comme de l'autre feurent réservées pour Messieurs les chevaliers de l'ordre<sup>147</sup> et la noblesse de la court et autres qui peuvent entrer, partie en hault et partie en bas, en ce que restoit desdictes chaises. Il y avoit justement dans le milieu du cœur un theatre pour le roy, relevé de deux grandes marches prenant depuis une tombe de cuivre qui y est, en tirant vers l'autel, de dix à douze piedz en quarré, couvert jusques en terre et un pas allentour de tappis de Turquie<sup>148</sup>, avecq un appuy d'oratoire couvert d'un drap de pied de velours violet cramoisy semé de fleurs de lis, un grand daiz dessus et une chaise de mesme<sup>149</sup> : et, joignant ledict appuy plus bas d'une marche, un autre grand theatre pour faire le serment, plus large d'un pied de chasque costé que celui du roy, et de vingt à vingt-cinq piedz de longueur, toujours approchant de l'autel, tout couvert aussy de tappis de Turquie, comme l'estoit pareillement tout le parterre depuis le dict theatre jusques à l'autel et partout soubz les bancs de tous les deux costez. Toutes choses ainsy disposées, le roy partit du Louvre, environ les neuf à dix heures du matin, vestu d'un habillement de satin noir enrichy de broderie de soye, avecq des chausses à bandes et un bas attaché, des mules<sup>150</sup> de velours et des

144. D'après les *RBVP* (t. XIII, p. 38), il s'agit de François de Joyeuse (1562-1615), archevêque de Toulouse, et de Pierre de Gondi (1533-1616), ancien évêque de Paris.

145. D'après les *RBVP* (t. XIII, p. 37), les prélats présents étaient Charles Miron (1569-1628), évêque d'Angers, René Potier (1574-1616), évêque-comte de Beauvais, et Claude Dormy (1563-1626), évêque de Boulogne.

146. Premiers princes du sang.

147. Il s'agit une fois encore de l'ordre du Saint-Esprit. Les *RBVP* (t. XIII, p. 37-38) identifient plusieurs des chevaliers présents.

148. On faisait peu de distinction entre toutes les provenances des tapis d'Orient, et le nom « tappis de Turquie » semblait alors générique. La vogue pour ces tapis parmi les élites occidentales est une vieille affaire, ainsi que l'atteste la fascination pour eux des peintres d'abord italiens, puis flamands, hollandais et français ; voir John Mills, « The coming of the carpet to the West », dans *The Eastern carpet in the Western world from the XV<sup>th</sup> to the XVII<sup>th</sup> century* (cat. exp., Londres, 1983), dir. Donald King et David Sylvester, Londres, 1983, p. 11-23. Leur valeur d'objet de prestige, dans un cadre diplomatique, est indiscutable. On peut penser à *La conférence de Somerset House* (1604, Londres, National Portrait Gallery, n° 665), où s'étend triomphalement, entre les délégations hispano-flamande et anglaise, un long tapis de Turquie.

149. Les descriptions de la tribune du roi diffèrent légèrement : Palma Cayet et les *RBVP* signalent la présence d'un dais. Seul le présent texte signale comme tel l'éminemment catholique *oratoire* (i.e. un prie-Dieu), les *RBVP* (t. XIII, p. 36) ne le désignant que comme constitué d'« une chaire de broderie d'or avec un acodoir, couvert d'un tapis de velours violet, semé de fleurs de lys de broderie d'or, garniz de ses deux oreillers ». Palma Cayet (*Septenaire*, fol. 334) et la *BWHE* (p. 146) ne décrivent qu'une « chaire » (« der königliche Stuhl » ; « der Sitz »).

150. *chaussures de dessus, pantoufles*.

escarpins blancs, ung collet de senteurs<sup>151</sup> bandé de mesme broderie et fermé de boutons de pierrerie, ung chapeau paré d'ung fort beau et excellent boucquet d'aigrettes noires et d'un cordon semé de chattons de diamans, [fol. 7] avecq une grande enseigne<sup>152</sup>, rattachant ledict boucquet, toute de diamans de fort grande et riche valleur, son mantheau de velours raz doublé de satin bandé de mesme broderie, portant par-dessus tout son grand collier de l'ordre, et monté sur un fort beau cheval d'Espagne blanc, avecq une housse et ung harnois de velours noir, toutte semée de grandes bandes de broderie d'or : marchant devant luy, comme d'ordinaire, les archers de la prevosté, les Cens Suisses de sa garde, tambour battant ; environné des cappitaines et archers au corps escossois et françois, horsmis de ceulx qui dès le grand matin estoient à l'eglize pour y mettre l'ordre, en garder les portes et advenues, suivy et accompagné des princes de son sang et aultres princes, des ducs et pairs de France et officiers de sa Couronne, chevaliers du Saint-Esprit, portans aussy leur grand collier, et aultres seigneurs et gentilzhommes de sa court, tous aussy en housse, extremement bien montez et parez, faisans en tout pour le moings cent chevaux. Sa Majesté s'en vient en ceste equippage tout le long de la ville, bordée de la plus grande affluence de peuple qui se peult dire et resonnant d'un continuel cry d'allegresse et de « vive le roy » depuis son chasteau du Louvre jusques à la grande porte de ladicte eglise Notre-Dame<sup>153</sup>. Arrivant à laquelle, Sa Majesté trouva le parvis de la nef sy remply et peuplé qu'avecq grande difficulté on luy peut faire ouvrir le passage, et après, dans le cœur, trouva desja placez Messieurs les ambassadeurs des princes, Messieurs les cardinaulx, Messieurs du Conseil, Messieurs les archevesques et evesques, chascun en leurs places susdictes, les trois musicques en leur eschaffaux, force dames de qualité qui estoient, comme j'ay dict cy-devant, sur le dessus et hault des chaises, et force gens rangez et aux galleries haultes et aux basses voulttes et aultres endroitz, où ilz avoient peu entrer pour veoir ceste ceremonie. Tous ceulx de la court, qui entrerent devant le roy, se placerent aux chaises [fol. 7v] des deux costez, le mieulx qu'ilz peurent ; Messieurs les chevaliers du Saint-Esprit prirent les chaises haultes des deulx costez, Messieurs les princes du sang se meirent sur leur banc cy-dessus descript, et sur ce qui restoit dudict banc, après Messieurs les princes de Condé, de Conty, de Soissons et de Montpensier placez, Monsieur le connestable<sup>154</sup>, Monsieur de Montbazon et aultres ducs s'y meirent, ce que le roy ne treuva bon et jugea que l'on avoit obmis ung banc derriere Messieurs les princes de son sang pour lesdicts sieurs les ducs et pairs de France, encores que Messieurs du Conseil ne l'eussent jugé à propos et qu'il ne s'en fut rien treuvé par les memoires antiens<sup>155</sup>, sur le rapport desquelz Monsieur l'admiral<sup>156</sup> s'alla mectre aupres de

151. *une fraise.*

152. *un ornement où sont enchâssées plusieurs pierreries.*

153. Seul le présent texte rapporte ces effusions de joie lors du passage du roi. Cette procession est absente des *RBVP* et de la *BWHE*.

154. Henri I<sup>er</sup> de Montmorency (1534-1614), duc de Montmorency et connétable de France.

155. Une telle considération, d'ordre symbolique et nécessairement transmise *a posteriori* aux officiers qui organisèrent la cérémonie, est absente des autres comptes rendus de l'événement et marque la provenance du présent texte : son auteur, ou son commanditaire, a sans doute participé à l'organisation du serment de Notre-Dame et avait accès aux « memoires antiens ».

156. Charles de Montmorency (1537-1612), duc de Damville et amiral de France.

Monsieur le chancelier au banc de Messieurs du Conseil où l'admiral s'estoit mis à la dernière alliance. Sa Majesté entrant après, monta sur son theatre que je vous ay cy-dessus représenté, et allentour d'elle, sur les degrez et en bas vers les princes de Lorraine<sup>157</sup>, conte d'Auvergne<sup>158</sup> et aultres princes, Messieurs de Victry<sup>159</sup> et Praslin<sup>160</sup>, cappitaines de ses gardes, derriere sa chaise, et aultres seigneurs et gentilzhommes qui ne peuvent ailleurs trouver place, avecq quelque douzaine d'archers de sa garde, principalement de ceulx de la manche escossoise, aux deux costez et derriere sadicte Majesté, qui, en ceste ceremonie, fut servie de Monsieur de Chartres, pour grand aulmosnier, qui estoit agenouillé près de luy avecq ses heures, accompagné et assisté de trois aulmosniers servans, ung aupres de luy à la main droicte du roy et deux aultres de l'autre costé ; et après eulx il y avoit les deulx huisiers et porte-masses<sup>161</sup> du roy agenouillez sur les deulx coings du grand theatre bas cy-devant marqué. [fol. 8] Apprés que le roy eut fait sa priere, recevant l'eau beniste comme de coustume par l'officiant, et qu'il eust salué tous Messieurs les ambassadeurs et cardinaulx, il appela Messieurs les princes de Condé et de Conty, Messieurs de Nemours<sup>162</sup> et d'Esguillon, et leur commanda d'aller tous quatre avecq le maistre des ceremonies advertir Messieurs les ambassadeurs des Suisses qui estoient, attendant cela, à la grande salle de l'evesché<sup>163</sup>, qu'il estoit arrivé à l'eglize et s'il ne leur plaisoit pas de l'y venir trouver. Pendant que on les estoit aller querir, la royne arriva à l'eglize et entra dans le cœur par la porte d'en hault proche son eschaffault, suivie des Mesdames les princesses de Condé<sup>164</sup>, comtesse de Soissons<sup>165</sup>, de Montpensier<sup>166</sup>, comtesse d'Auvergne<sup>167</sup>, de Nemours<sup>168</sup> et aultres dames de sa suite et de ses filles, lesquelles se placerent toutes dans l'eschaffault de la royne, et lesdictes filles dans la barriere d'au-dessous, cy-devant descript. Aussytost arriverent lesdicts ambassadeurs, conduictz et amenez par les princes susdicts et accompagnés de Messieurs de Sillery et de Vic qui, entretenans les premiers d'iceulx, s'arresterent aussy les premiers à leur petit banc préparé, comme j'ay dict, pour eux presque droict à costé du theatre du roy, et lesdicts ambassadeurs, allans prendre

---

157. Il s'agit, si l'on suit les *RBVP* (t. XIII, p. 37), de Charles de Lorraine (1571-1640), duc de Guise et de Joyeuse, ancien ligueur rallié à Henri IV en 1594, et d'Henri de Lorraine, duc d'Aiguillon.

158. Charles de Valois (1573-1650), comte d'Auvergne, fils naturel de Charles IX et de sa maîtresse Marie Touchet.

159. Louis de L'Hôpital (vers 1555-1611), marquis de Vitry, capitaine des gardes du corps du roi.

160. Charles de Choiseul (1563-1626), marquis de Praslin, capitaine des gardes du corps du roi.

161. Les porte-masses, ou massiers, sont l'équivalent royal français des licteurs romains : ils flanquent le roi lors des processions et assurent l'ordre dans les cérémonies.

162. Henri de Savoie-Nemours (1572-1632), duc de Genève et de Nemours.

163. Il s'agit sans doute d'une des salles composant l'ensemble du palais épiscopal de Paris, alors sis au sud de la cathédrale et directement relié à Notre-Dame.

164. Charlotte-Catherine de La Trémoille (1568-1629), princesse de Condé, veuve d'Henri I<sup>er</sup> de Bourbon (1569-1588) et mère d'Henri II de Bourbon, prince de Condé.

165. Anne de Montafé (1577-1644), comtesse de Soissons.

166. Henriette-Catherine de Joyeuse (1585-1656), duchesse de Montpensier.

167. Charlotte de Montmorency (vers 1571-1636), comtesse d'Auvergne.

168. Anne d'Este (1531-1607), duchesse de Nemours.

leurs premières places au bout d'en haut vers l'autel, passerent l'un après l'autre devant Sa Majesté, la saluant, et s'allèrent placer, selon leur ordre et de leurs cantons, sur les deux grands bancs cy-devant préparez pour eux comme j'ay dict, tous quarante-deux, le XLIII<sup>e</sup>, porteur du traité, tout le dernier pres desdicts seigneurs de Sillery et de Vic, et pres de luy au mesme banc, sur de grands orrilliers et sacs de velours rouge cramoisy enrichy d'or, les cahiers dudict traité, doubles aux deux langues et françoise et germanique. [fol. 8v] Incontinent après avoir ainsi tous pris leurs places, vingt sept desdicts XLIII ambassadeurs, ne voulant ne ouyr ne assister comme estans protestans<sup>169</sup>, se releverent et passerent pres du roy, comme ilz estoient venuz<sup>170</sup>, et s'allèrent mettre durant ladite messe au pulpistre<sup>171</sup> de ladite eglise qui leur avoit esté gardé pour cest effect<sup>172</sup>, où ilz demeurèrent jusques après la communion de l'officiant, et puis revinrent pour la seconde fois reprendre en leur rang leur place precedente<sup>173</sup>. Comme chacun fut placé en son rang, selon la disposition que j'ay dicte, alors se commença la grande messe du Saint-Esprit<sup>174</sup>, sollemnelle comme aux ceremonies de l'ordre dudict Saint-Esprit, qui fut dicte et celebrée par Monseigneur l'archevesque de Vienne<sup>175</sup>, assisté, pour diacre et soubz diacre, de deux des premières dignitez de Nostre Dame<sup>176</sup>, et chantée à trois cœurs par les musiques de la Chappelle et Chambre du roy, et musique de la royne. Monsieur le cardinal de Joyeuse, comme plus ancien cardinal que Monsieur le cardinal de Gondy,

169. Il s'agit des représentants des cantons de Berne, Glaris, Bâle, Schaffhouse, et de certains de celui d'Appenzell, partagé en deux en 1597 à la suite des divisions confessionnelles, ainsi que de ceux des villes alliées à la Confédération de Mulhouse et Bienne.

170. « [C]omme ilz estoient venuz » comprend aussi la salutation au roi évoquée quelques lignes plus haut, comme le signale L'Estoile : « Après avoir fait une profonde reverence à Sa Majesté passant devant sa chaire » (*Journal*, p. 296).

171. *jubé* (aujourd'hui ital. *pulpito*).

172. D'après L'Estoile, il n'était pas rare que des dignitaires protestants assistent, sous le règne d'Henri IV, à des célébrations catholiques : « Les dits Suisses protestans sortirent l'un après l'autre hors du cœur [...], et se retirèrent au haut du pulpitre, où estoient Monsieur le lantgrave de Hessen Maurice, avec l'administrateur de l'evesché de Strasbourg, et plusieurs autres de la Religion, qui toujours demeurèrent couverts, jusques à ce que la messe fust entièrement dite » (*Journal*, p. 296).

173. Chez Palma Cayet (*Septenaire*, fol. 334v-335) et dans la *BWHE*, le paragraphe racontant les déplacements des ambassadeurs protestants au sein de l'espace ecclésial pour éviter d'assister à la messe catholique est exactement le même. Le texte allemand est une traduction calque du texte français, à l'exception d'une phrase : « Die Herren reformierten Gesandten giengen hinaus aus dem Chor, hinauf auf die Porkirchen, bis dass die Mess fürüber war, alda sie zwar alles sahen, doch nit gesehen waren » (*BWHE*, p. 147).

174. Aucune autre source ne spécifie qu'il s'agit d'une messe du Saint-Esprit. L'ordre du Saint-Esprit a son propre cérémonial. Ces mentions fort nombreuses dans le texte peuvent venir au renfort de la démonstration d'une catholicité sans faille de la part d'Henri IV dans le contexte de 1602. Cela vient appuyer l'hypothèse d'une composition du texte dans les bureaux de Villeroy : l'attachement du secrétaire d'État à l'Ordre est bien connu, il en est le grand trésorier.

175. Jérôme de Villars (1547-1626), archevêque de Vienne. Contre tous les autres comptes rendus de l'événement, L'Estoile (*Journal*, p. 296) affirme que l'officiant fut « l'evesque de Valance », c'est-à-dire Pierre-André de Gélas de Léberon († 1622, évêque depuis 1598).

176. Il s'agissait peut-être de chanoines de Notre-Dame.

servit le roy à la ceremonie de l'Évangile et de la paix<sup>177</sup>, qu'il luy presenta comme aux ceremonies ordinaires<sup>178</sup>, hormis qu'il fut suivy d'un de ses aulmosniers pour luy porter et estendre la queue de sa grande chappe ; et Monsieur de Chartres, comme grand aulmosnier, le servit à l'offerte et au pain benist<sup>179</sup>, comme je vous vay représenter. À l'offerte, le roy partant de son siege et theatre, ses massiers marcherent devant ; après eulx mondiet sieur de Chartres avecq deux aultres aulmosniers servant à ses deux costez ; puis Sa Majesté, suivy de Monsieur le prince de Condé portant l'escu<sup>180</sup> et de deux cappitaines de ses gardes, Messieurs de Praslin et Victry, descendit sur le long theatre cy-devant descript, et de là, saluant et la royne sa femme et Messieurs les ambassadeurs et cardinaulx, vint à l'autel presenter son offrande que Monsieur de Chartres receut comme aux ceremonies ordinaires et, de là, s'en retourna à sa place au [fol. 9] mesme ordre qu'il estoit venu. Au pain benist, après que mondiet sieur de Chartres en eust fait l'essay, il le presenta à Sa Majesté, et puis en alla porter à la royne en son eschaffault, et n'en fut présenté puis après à personne, parce que le roy, avecq l'advis de Messieurs de son Conseil, l'avoit ainsy ordonné à cause du grand nombre de gens à qui il en eust fallu presenter qui, contenant<sup>181</sup> des rangs, y eussent peu apporter peust-estre quelque desordre ; cela toutes-fois apporta quelque mescontentement à Messieurs les princes du sang qui estimoient qu'on leur en devoit presenter comme d'ordinaire, quelque ceremonie et difficulté qu'il y eust. La messe dicte et celebrée, mondiet seigneur l'archevesque de Vienne avecq sa mitre, prenant une grande chappe au lieu de sa chazuble et tout le reste de ses habitz pontificaulx comme durant la messe, partit de l'autel avecq son diacre, portant le livre de l'Évangile pour le serment, deux chandelliers, l'eau beniste et la croix archiepiscopalle, marchant devant ; Messieurs le chancelier, de Villeroy, de Sillery et de Vic aussy partirent tous de leur place et monterent sur le grand theatre cy-devant descript et s'approcherent tous à la main droicte du roy<sup>182</sup>, duquel on meit la chaise au lieu où estoit durant la messe son appuy d'oratoire, et au mesme temps, tous les XLIII susdicts ambassadeurs vindrent aussy et s'approcherent de Sadicte Majesté, tous selon leur ordre, à deux ou trois rangs sur ledict theatre ; ensemble tous les princes du sang et aultres et officiers de la Couronne s'y vindrent mettre aussy. Lors Monsieur de Sillery, comme estant le premier de ceulx qui avoient traicté ceste negociation, dict au roy, après luy avoir fait une grande reverence, comme, par son commandement, ilz avoient esté vers Messieurs des cantons

---

177. Les cérémonies de « l'Évangile » et de « la paix » sont deux moments forts de la messe, d'une part celui de la liturgie de la Parole, caractérisée par la proclamation des textes sacrés et achevée par l'homélie, d'autre part celui de la liturgie eucharistique, qui prend fin avec la communion.

178. Les célébrations religieuses récurrentes comme les messes dominicales.

179. L'offerte est la prière qui, lors de la messe, précède l'oblation du pain et du vin.

180. Il s'agit ici du support matériel des armes de France.

181. *se presser vers, jouer des coudes pour parvenir quelque part.*

182. C'est aussi à ce moment-là qu'on apporte les traités, dont il y a deux versions scellées, l'une en français, l'autre en allemand, lesquels, pour reprendre les termes des *RBVP* (t. XIII, p. 38), « estoient sur ung oreillier de velours rouge, garny et porté par le secretaire d'Etat de Soleure », évoqué aussi par L'Estoile (*Journal*, p. 296) et qu'identifient Palma Cayet (*Septenaire*, fol. 334v-335 : « Vaguer secretaire d'Etat de Soleure ») et la *BWHE* (p. 147 : « Herr Wagner von Solothurn »). Il s'agit de Hans Georg Wagner l'Ancien (1567-1631), *Stadtschreiber* de Soleure.



des Suisses pour le renouvellement de ceste alliance qu'ilz avoient [fol. 9v] par la grace de Dieu heureusement conclue et traictée, ne restant qu'à Sa Majesté à l'accomplir ; qu'il[s] supplioient le mesme createur, comme auteur de tout bien, qu'il luy pleust de la rendre de longue durée pour le bien commung de ses deux nations, et principalement pour celuy de la France et le service de Sadicte Majesté. Lors, celuy qui estoit le premier desdicts ambassadeurs et qui a tousjours porté la parolle, fait une fort longue harangue en suisse sur le désir qu'ilz avoient tousjours eu de se joindre et se lier à la grandeur de cest Estat par quelque estroicte obligation, duquel ilz avoient tousjours receu et esperé toute sorte d'appuy, et aultres choses sur ce subject<sup>183</sup> que le truchement explicqua au roy, qui pour responce, en peu de parolles fort bien choisies toutesfois, leur protesta l'entretenement inviolable, pour luy et Monseigneur le dauphin, de ceste alliance, cause de leur juste et antienne amitié<sup>184</sup>, et commanda à Monsieur le chancelier de leur faire plus particulièrement sur ce entendre son intention. Lors, mondict sieur le chancelier, prenant la parolle à ce commandement, discourut assez amplement sur l'antienne et parfaicte amitié entretenue de longtemps entre les François et les Suisses, du bien et de la commodité commune provenant d'icelle, enfin, après quelques histoires et remarques prudemment rapportées sur ce subject, les assura que l'intention de Sa Majesté estoit de conserver et entretenir si chèrement ceste alliance que, par voye directe ou indirecte, du vivant et regne du roy et après luy de Monseigneur le dauphin, n'y seroit aucunement contrevenu<sup>185</sup>. Aussytost ceste responce du roy et celle de mondict Sieur le chancelier fut par le mesme truchement tournée en Suisse et redicte tout hault de façon que tous les XLIII ambassadeurs la peurent entendre ; à quoy le mesme premier qui avoit ja parlé, après quelques parolles proferées entr'eulx, resplicqua sur le remerciement qu'ilz faisoient de ces assurances, qu'ils donnoient [fol. 10] pareilles de leur part à Sa Majesté et qu'ils estoient tous prestz, suivant leur pouvoir et le commandement qu'ilz en avoient de leurs superieurs et seigneurs, de jurer l'entretenement inviolable

183. L'orateur demeure l'envoyé bernois Hans Rudolf Sager. Sa harangue a été partiellement rapportée par Palma Cayet (*Septenaire*, fol. 335-v), de façon plus complète dans la *BWHE* (p. 148-149). Après une adresse élogieuse au roi (« Allerdurchleuchtigster, grossmechtigster Fürst, allerchristlicher König und Mitverpündter »), Sager souligne notamment l'utilité des traités passés (« Die tractaten [...] sind zu allen Zeiten für beide Ständ so gut und nützlich erfunden worden »), ce qui explique l'enthousiasme de leurs seigneurs à en négocier le renouvellement collégialement (avec une insistance sur les « Versammlungen und Tagsatzungen sowol zu Solothurn als anderswo »). Dans ce processus de constitution d'alliance, il relève aussi la centralité du serment public (« Und wie es dann dissmahlen allein auf der prestierung der Eiden beruhet, welche in dergleichen Begebenheiten jederzeit soleniter gehalten zu werden pflegten »), source de cette députation nombreuse.

184. Selon Palma Cayet (*Septenaire*, fol. 355-v) et la *BWHE* (p. 149-150), Henri IV ne se découvre pas pour son discours (« zwar mit bedecktem »).

185. Cette longue harangue a été conservée par Palma Cayet (*Septenaire*, fol. 335v-337) et la *BWHE* (p. 150-152). Il faut relever l'effort mis en œuvre par Bellièvre pour présenter l'alliance franco-suisse comme unique. Il en souligne l'utilité pour l'une et l'autre parties par deux exemples : la bataille de Cérisoles (1544), remportée par François I<sup>er</sup> à l'aide des Suisses contre « la grande masse de peuple que l'empereur Charles avait fait venir de presque tous les coins du monde » (« solcher grosser Menge Volks, so schier von Keiser Carolo von allen Enden der Welt zusammengeführt war ») ; la fin des attaques impériales contre les cantons depuis l'avènement de l'alliance, c'est-à-dire depuis le règne de Maximilien. Pour Bellièvre, l'alliance franco-suisse fait au fond déjà partie de la tradition.

de ceste alliance, auquel ilz ne manqueroient jamais pourveu que on leur feist ce qu'on leur promectoit, de quoy le roy leur donna toute sorte d'assurance. Ce fait, mondict sieur l'archevesque de Vienne s'approcha et se mit tout contre Sa Majesté à sa main droite, tenant ouvert le livre des saintz Evangilles<sup>186</sup>, sur lesquelles il receut le serment de tous lesdicts ambassadeurs, pris succinctivement en Suisse par ledict truchement qui les fit tous jurer<sup>187</sup>, venans les uns après les autres, selon l'ordre de leurs cantons<sup>188</sup>, ceulx de chascun, soient grands, petitz ou alliés, jurans ensemble et mettant à mesme fois la main sur lesdicts saints Evangilles et, à mesme que chascun eut juré, après une grande reverence au roy, se retirerent et se remeirent comme auparavant en leurs premieres places. Après que lesdicts ambassadeurs eurent tous presté le serment et se feurent retirez comme j'ay dict en leurs places, aussytost que le dernier d'eulx eut achevé, ilz revindrent tous à la fois sur ledict theatre pour veoir tous ensemble jurer le roy, qui durant leurs serments et harangues susdictes, s'estoit tenu partie assis partie debout, toutesfois tousjours nue teste<sup>189</sup>, tous arrangés sur ledict theatre comme cy-dessus. Sa Majesté, mettant la main sur les mesmes Evangilles, leur jura devant Dieu et son Eglise et promit pour leurs seigneurs superieurs d'entretenir de point en point le traicté et renouvellement d'alliance fait entre lui et eulx, sans y contrevenir ny souffrir y estre contrevenu directement ou indirectement, les tenans et estimans pour ses bons amis, allies et confederes, qui estoient en substance les mesmes sermens reciproques que ledict truchement avoit fait faire auparavant par lesdicts ambassadeurs ; lesquelz, après avoir entendu ledict serment, [fol. 10v] se retirerent encores en leurs mesmes places, le roy en la sienne, la chaise et oratoire remis comme durant la messe, tous Messieurs les princes du sang, Messieurs du Conseil et autres qui s'estoient approchés, chascun aux leur. Au mesme temps le *Te Deum* fut chanté à trois cœurs comme avoit esté la messe, durant lequel Messieurs de la Ville feirent tirer leur artillerie en la place de Greve<sup>190</sup>. Le *Te Deum* achevé, l'oraison dicte et la benediction donnée, les mesmes

186. La *BWHE* (p. 152) qualifie le serment de la manière suivante : « Dass sie [*i.e.* die Herren Eidgenossen] [...] die Hand auf das Buch der Evangelien legten, als vor dem Angesicht Gottes, welcher in kein Untrew zum Zeugen angerufen werden kan. »

187. D'après Palma Cayet et la *BWHE* (p. 152), ainsi que les *RBVP* (t. XIII, p. 38-39), le chancelier avait récité oralement le formulaire auquel les ambassadeurs devaient adhérer : « Vous jurez et promettez sur les saints Evangiles, au nom de vos seigneurs et superieurs, de bien et fidellement observer le traicté d'alliance fait entre Sa Majesté et vos superieurs, sans aller ny faire aucune chose au contraire, directement ou indirectement » (*Septenaire*, fol. 337).

188. Palma Cayet et les *RBVP* (t. XIII, p. 39) nous ont conservé l'ordre, tout à fait classique, dans lequel les ambassadeurs des cantons ont juré l'alliance : « L'ordre que tindrent les ambassadeurs au serment fut tel, premièrement, *les cantons*, de Berne, Lucerne, Ury, Schwits, Underwald, Zug, Glaris, Basle, Fribourg, Soleure, Schaffuze, et Appenzel. *Alliez*. L'abbé de S. Gall, et la ville de Saint-Gall. *Grisons*, la Ligue grise, la Cadée, la ligue des Droitures, Walais, Mulkuss, Rotweil et Brenne » (*Septenaire*, fol. 337).

189. Cette remarque, de nature cérémonielle, est difficile à concilier avec l'insistance des autres textes sur le fait que le roi ne s'était pas découvert dans d'autres circonstances.

190. Aujourd'hui place de l'Hôtel-de-Ville – esplanade de la Libération (4<sup>e</sup> arr., quartier Saint-Merri), la place de Grève accueillait alors le siège de la municipalité de Paris. Alexander Robinson a constaté une recrudescence du chant du *Te Deum* sous Henri IV. La mise en œuvre est cette fois polyphonique et instrumentale, ce qu'on pourrait interpréter dans le sens d'une progressive sécularisation de la signification du chant (A. Robinson, *Musique et musiciens...*,

princes qui avoient amené lesdicts ambassadeurs eurent commandement de Sa Majesté de les reconduire à l'evesché en la mesme place où ilz les avoient pris, qui estait une grande salle en laquelle, à leur retour, ilz trouverent ung fort beau et grand et sumptueux festin que le roy leur avoict fait preparer, auquel disnerent tous lesdicts ambassadeurs et les cappitaines et principaulx de leur suicte, estans soixante et plus, avecq tous les princes, seigneurs et gentilzhommes de qualité de la court, faisans en nombre tous ensemble six ou sept vingtz personnes, sans en ce compter cent cinquante pour le moins aultres Suisses moindres et valetz de leur suicte, qui eurent en mesme temps festin préparé pour eulx en une salle au dessoubz<sup>191</sup> ; vers la fin duquel le roy, qui desja avoit disné particulièrement avecq la royne en une aultre salle dudict evesché, pour favoriser ceste nation de ce qu'elle estime davantage, s'en vint tout en pourpoint au bout de ceste grande table où estoient lesdicts ambassadeurs et princes et, prenant sa chaise, commanda qu'on luy apportast à boire ; puis se levant<sup>192</sup> et monstrant tellement son voirre<sup>193</sup> que du bout d'en bas on le pouvoit facilement veoir, dict et repeta deux ou trois fois tout hault qu'il buvoit à eulx tous et à leurs seigneurs superieurs, ses bons amis, alliez et confederez et à la conservation de ceste heureuse alliance ; eulx, tous levez et le bonnet [fol. 11] à la main, receurent ce brincque<sup>194</sup> avecq allegresse et contentement extreme, ne pouvans, ce disent-ilz, recepvoir ny esperer plus grande faveur de la France et du roy que celle-la. Apprès, Sa Majesté les laissa achever<sup>195</sup> et, se retirant, les veit de la porte de la chappelle qui est au bout de ladicte salle, avecq la royne et toutes les dames, luy faire et à son brincque si bonne et entiere raison et si solennellement reiterée, qu'ilz demeurèrent en tout trois bonnes heures et davantage à table ; ne pouvant obmectre que, soit de François soit de Suisses, une bonne partie s'en retournerent chez eulx bien

---

p. 304-313). Pour cette célébration, la *BWHE* (p. 152) souligne la variété des instruments (« von allerhand Instrumenten »), les *RBVP* (t. XIII, p. 39) et *L'Estoile* (*Journal*, p. 297) le rôle traditionnel joué par les orgues.

191. Le festin grandiose inspire au narrateur de la *BWHE* (p. 152) une autre touche d'érudition (voir note 121) : « Nit mit ganzen Ochsen oder wilden Schweinen bedeckt, wie die Persier und Römer zu thun pflegten, sondern von der allerbesten, edlesten und in Schweizerland unbekanntten Speisen. » Le présent texte ne détaille pas l'organisation cérémonielle du festin, abondamment décrite par *L'Estoile* : « Sa Majesté disna en une chambre avec la reine, et les Suisses en la grande salle. Monseigneur le prince de Condé se mist au haut bout, puis Monsieur le comte de Soissons, Monsieur de Montpensier après [...] aians chacun un Suisse vis-à-vis d'eux de l'autre costé de la table, selon leur ordre et dignité. Il y eust force tambour, fifres, et instruments de musique qui sonnerent pour resjouir la compagnie, et fut largement beu à la santé du roy, après à celle de la roine, tiercement à celle de Monsieur le dauphin, puis à celle de l'alliance » (*Journal*, p. 297-298).

192. Palma Cayet (*Septenaire*, fol. 337v) et la *BWHE* (p. 153) ajoutent : « Und wolte nit gestatten, dass einiger von seinem Platz aufstunde ».

193. *verre*.

194. Voir *Glossaire des patois de la Suisse romande*, dir. Louis Gauchat *et al.*, Genève, 1924-, t. II, p. 795, *s. v.* « bring-a », 1 : « trinquer, porter santé à ». On remarquera que la *BWHE* (p. 153) utilise le même terme, sous sa forme verbale : « Der König [...] brachtes seinen guten Gevatteren ».

195. *L'Estoile* (*Journal*, p. 298) et la *BWHE* (p. 153) notent qu'avant de partir, Henri IV « voulust que les cardinaux de Gondi et de Joyeuse beussent semblablement ».

accoustrez<sup>196</sup> et en bel équipage<sup>197</sup>. Chascun se retira de là qu'il estoit bien quatre heures après midy, eulx dans des carroces qu'on leur avoit preparez pour les porter en leurs logis, le roy avec la royne et toute la court au Louvre, devant lequel on fait le soir feu de joye et les gardes force salves d'arquebuzades. Messieurs de la Ville feirent aussy feu de joye en Greve et l'artillerie de l'Arcenal tira<sup>198</sup> ; le bal se teint après souper au Louvre<sup>199</sup> ; tout ce pour la resjouissance et l'allegresse de ceste alliance accomplie. Le lendemain lundy XXI<sup>e</sup> dudict mois d'octobre, la plus grande partie desdicts ambassadeurs vindrent au matin trouver le roy<sup>200</sup> qui se pourmenoit aux Thuilleries et luy parler sur quelques pointz qui restoient à achever en leurs affaires et, pour cest effect, demanderent des audiences au Conseil, que Sa Majesté leur accorda pour les resouldre<sup>201</sup> ; de là, Messieurs de la Ville de Paris, assistez de tous leurs officiers et archers, les vindrent prendre en des carroces et les menerent disner à la Maison de Ville où ilz les traicterent, entre aultres choses, de diversité d'excellens vins et ypocras, le plus somptueusement qu'il se peut dire<sup>202</sup>. [fol. 11v] Tout le mardy [22 octobre] et mercredy [23 octobre] suivant se passerent en affaires qu'ilz

196. *ayant bu à outrance, ivres morts*. Sens figuré du verbe « accouter » (litt. « préparer, orner, disposer »), relevé dans le *Französisches etymologisches Wörterbuch* (dir. Walther von Wartburg et Hans-Erich Keller, t. II/2 : *Coinquinare-cytisus*, Bâle, 1946, s. v. « consütura », II.1., « acouter », p. 1099).

197. Il s'agit clairement d'une assez ancienne attestation de l'emploi sur le mode ironique de l'expression « en bel/bon équipage », connue dès le xvi<sup>e</sup> siècle et signifiant « être bien préparé, être de bonne apparence » : il faut donc comprendre « à l'allure dépitée, d'apparence minée » (sous-entendu, par l'alcool) – voir *FEW*, t. XVII, s. v. « skipa », 2., « équipage », p. 117. L'ivrognerie des Suisses était un stéréotype récurrent dans la France du xvi<sup>e</sup> siècle, comme le montre par exemple L'Estoile avec l'anecdote suivante concernant ce même festin : « Il y en avoit ung entre les dits Suisses, qu'on disoit qu'il portoit son ventre en escharpe, et beuvoit demi-muid de vin par jour » (*Journal*, p. 298).

198. L'Estoile (*Journal*, p. 297) avait déjà attribué les coups de canon précédents, tirés depuis la place de Grève, aux pièces de l'Arsenal, qui était alors sous la responsabilité de « Monsieur de Rosni », c'est-à-dire Maximilien de Béthune (1559-1641), marquis de Rosny (*BWHE*, p. 153 ; *Septenaire*, fol. 337v).

199. Seul le présent texte évoque un « bal » en fin de journée, bien après le « disner » au palais épiscopal. L'Estoile (*Journal*, p. 298) présente les Suisses comme si « saouls et traictés » qu'ils étaient déjà de retour dans leur logis « sur les six heures du soir ».

200. Le narrateur de la *BWHE* (p. 153), conservant une posture critique à l'égard des festins (voir note 38), suggère que seuls six représentants furent députés auprès du roi à cette occasion : « Aber dises alles, wiewohl es solenniter und lustig hergienge, verhindert die Herren Ehrengesandte nit, dass sie nit sechs Gesandte verordneten, morndrighs Tags zum König zu gehen und ihme anzeigte[n], dass die million Golds, die er in Schweizerland habe ausgetheilt zu werden verordnet, und dann die jährlichen viermahl hundertthausend Cronen [sie] nit genugsam zu sein bedunkete. »

201. D'après de Thou (*Historiae*, t. VI, p. 154) et la *BWHE* (p. 153), l'audience avec le roi suffit, ce dernier devant à regret refuser leur requête d'accélérer le rythme du paiement de la dette vu l'état du royaume après les guerres civiles des décennies précédentes et ne pouvant que leur promettre que la Couronne remplirait ses obligations.

202. Le récit de ce festin est conservé dans les *RBVP* (t. XIII, p. 39-40). Son organisation, si coûteuse qu'elle amena les autorités urbaines à s'en plaindre auprès du roi (*ibid.*, p. 44), avait été ordonnée par Henri IV la veille de l'arrivée des ambassadeurs (*ibid.*, p. 32) : c'est là l'un des éléments les plus traditionnels de l'accueil des ambassadeurs suisses à Paris.

traicterent au Conseil, duquel ilz ont obtenu et emporté par la bonté et volonté du roy tout ce qu'ilz pouvoient justement souhaiter pour le bien et la conservation de ceste alliance ; et le jeudy feurent aussy traictez, le plus magnifiquement qu'il se peult au monde, par Madame de Longueville à l'hostel dudict Longueville, pour les gratifier et obliger davantaige en la conservation du bien que Monsieur son filz possede en leurs terres<sup>203</sup>. Le vendredy [25 octobre] sur les dix heures du matin, ils vinrent tous au Louvre pour prendre congé du roy et, pour ce, entrerent par derriere en la grande gallerie neufve<sup>204</sup>, où le roy aussytost, avecq tous ces princes, seigneurs et Messieurs du Conseil, les alla trouver. Celuy là mesme premier, et qui avoit toujours parlé, luy fait une harangue assez longue des assurances qu'ilz luy rafraichissoient encores de leur sincere affection et fidelité à l'entretienement de ceste alliance, à laquelle, et à ce qu'on leur avoit promis, ilz s'asseuroient aussy que le roy ne manquera de sa part ; qu'ilz le supplioient tres humblement de les aymer et tous ceulx qui se sont joincts d'amitié et alliance avecq eulx ; et le remercioient, au nom de leurs seigneurs superieurs, de l'honneur qu'ilz avoient receu, tant par les villes de son royaulme où ilz avoient passé, qu'à Paris pres de Sa Majesté, à laquelle ilz souhaitoient, en ung long et paisible regne, toute sorte de grandeur et de prosperité ; ce qu'aussytost fut explicqué par le truchement au roy, qui leur respondit fort honnestement et les assura derechef de son intention au maintien et à la conservation de ceste alliance et à faire tousjours pour eux tout ce que justement ilz pouvoient esperer de luy ; qu'ilz l'obligeoient par leur affection de les aymer et tous ceulx qui leur appartenoient ; qu'au surplus, il louoit et estimoit le choix et eslection qu'avoient fait de leurs personnes leurs superieurs et estoit seulement marry que pour l'amour d'eux et pour tesmoignage plus grand du contentement qu'il avoit receu de leur ambassade, ilz n'avoient encores esté plus honorez [fol. 12] et mieux receuz, tant pres de luy que par les villes de leur passage. Il y eut après plusieurs replicques explicquées par le truchement d'une part et d'autre, et demanderent encores une audience au Conseil, se plaignans et se formalisans de quelque point pour leurs privileges, qu'on ne leur avoit passé ; ce que le roy leur accorda, et commanda à mesdicts sieurs du Conseil de les contenter ; puis ilz le supplierent avoir soing de leurs colonnelz et aultres Suisses restans pres de luy pour sa garde ordinaire et vouloir qu'ilz feussent bien traictez et paiez ; et pour fin, qu'il luy pleust, en faveur de leurs seigneurs superieurs et pour rendre cest heureux renouvellement plus signallé, l'accompagner de quelque œuvre de sa misericorde, de donner grace et remission à ung pauvre miserable François, qu'ils nommerent, condampné à mort. Le roy leur promit que ceulx qui le servoient seroient bien traictés et, pour l'autre, qu'encores qu'il n'accordast point de telles graces et qu'il eust refusé celle-là par plusieurs fois, qu'il la leur donnoit neantmoins pour l'amour d'eulx et de leurs superieurs qu'il desiroit de gratifier et favorizer de tout ce qui estoit en sa puissance. Apprès aussy, le roy les

203. Catherine de Gonzague de Nevers (1568-1629), duchesse de Longueville, épouse de feu Henri I<sup>er</sup> d'Orléans (1568-1595), duc de Longueville et comte de Neuchâtel, régente de ce dernier territoire de 1601 à 1617 et mère du futur prince de Neuchâtel et duc de Longueville, Henri II d'Orléans (1595-1663), alors âgé de sept ans. Comme le rappelle à raison la *BWHE* (p. 153), Neuchâtel avait alors des liens de combourgeoisie avec certains cantons suisses (« mit etwelchen Orten verburgerechtet »).

204. Aussi appelée la grande galerie du Louvre ou la Galerie au bord de l'eau, elle a été construite sur une longueur de 500 mètres par Henri IV afin de relier les palais du Louvre et des Tuileries.

pria de prendre et conserver en leur protection favorable le bien que possedde en leurs terres Madame de Longueville pour son filz, ce qu'ilz promeirent faire entendre à leurs superieurs, croyans qu'ilz n'y manqueroient, puisque c'estoit chose recommandée par luy ; puis il leur dict qu'il n'ignoroit le pouvoir d'augmenter quelques années, s'ilz le vouloient obliger en leur particulier, au temps porté par le traicté de renouvellement, qu'il les prioit pour faveur, qu'il leur demandoit en contreschange signalée de luy en donner quelque chose davantaige. Ilz luy respondirent, après avoir ung peu parlé entr'eulx, que de ce qui restoit en leur pouvoir et dont du tout ilz ne pouvoient et n'osoient disposer, ilz luy en accorderoient la plus grande partie, voulans dire par là que de [fol. 12v] cinq ans qu'ilz avoient eu pouvoir, ilz en donnoient trois, qui est la plus grande partie. Si bien que ce traicté, qui ne portoit que cinq, dure huit ans après les vyes du roy et de Monseigneur le dauphin. Ces replicques et demandes faictes et accordées comme dessus, tous les ambassadeurs, l'un après l'autre, prirent congé du roy, avecq le mesme ordre, façon et serrement de mains qu'ilz avoient faict lors qu'ilz arriverent, et après eulx les cappitaines particuliers des cantons et aultres princippaulx qui, par ung d'entr'eulx portant la parolle, supplierent Sa Majesté de les tenir en sa souvenance, pour les emploier aux premieres occasions, comme ses tres humbles serviteurs et fidentes ; et pour les derniers, tous les enffans mesmes et aultre sorte de gens de leur suicte feirent aussy la reverance et preirent congé de Sa Majesté, qui, cela faict, se retira dans sa chambre, et eulx s'en retournerent par où ilz estoient venuz en leurs logis pour pourveoir et terminer leurs affaires<sup>205</sup>. Du depuis ilz ont eu au Conseil leur audience et le contentement qu'ilz en esperoient, et devant qu'ilz partissent de Paris, le roy leur a faict donner à chascun desdicts quarente-trois ambassadeurs, pour aucunement les soulager des fraiz de leur voisinage, trois cens escus chascun et une grande chaisne d'or avecq une medaille de son effigie, revenans à environ la mesme somme de III cens escus<sup>206</sup>, et est à noter que lesdictes chaisnes, l'écriture de l'effigie et le portant ont esté faictz en en [sic] France et de l'or de France, qui est un present que on a tousjours accoustumé de faire aux renouvellemens des alliances à tous les ambassadeurs qui les gardent et conservent chèrement comme [fol. 13] les marques et les trophées de leur gloire et de l'honneur qu'ilz ont receu et reçoivent de la France. Il s'en est faict, outres toutes celles là, quelque douzainne de plus belles que le roy a envoiées par ses agentz et données à aulcuns colonelz et princippaulx du pais, qui l'ont bien servy en Suisse durant ces dernieres guerres et qui ont travaillé à conserver les esprits des cantons et les porter à ce renouvellement, bien qu'ilz feussent fort agitez et recherchez du contraire. Pendant qu'on achevoit à tout ce que dessus avecq eulx, le roy s'en

205. Le présent texte est de loin le plus bavard sur cette dernière entrevue : par exemple, seuls les *Memoires* mentionnent la requête faite par les ambassadeurs au roi de pardonner un condamné à mort.

206. Il ne semble pas qu'on ait conservé ces chaînes. La *BWHE* (p. 154) mentionne qu'elles étaient de valeur différente selon le statut de l'État allié. On a retrouvé un certain nombre d'exemplaires de la médaille attachée au bout des chaînes (e. g. Louvre, département des objets d'art du Moyen Âge, de la Renaissance et des Temps modernes, MRR 383). Elle porte sur son revers l'inscription célébratoire : *REGIS SACRA FOEDERA MAGNI / EX AVRO FRANCIGENA AN[NO] FOED[ERIS] RENO[VATI] EFFOSSO*. La mention d'une découverte d'or en France est curieuse, mais de Thou confirme ce fait (*Historiae*, t. VI, p. 154 : « Ex auro nuper in Segusianis [d'après la note r de l'éditeur, dans le « Forez »] apud nos effosso »).

alla à Fontainebleau et lesdicts ambassadeurs, après avoir sesjourné à Paris encores quelques jours pour leurs affaires et commoditez particulieres, fort satisfaitz du roy et de toute la France, s'en sont retournez les ungs après les aultres, tous sans ordre et par differends et divers chemins, ayans neantmoins tous pris jour pour ensemblement rapporter à leurs seigneurs superieurs ce qui s'est passé par deça et leur rendre compte de leur ambassade. Voilà succinctement ce que j'ay estimé nous debvoir estre icy representé, que vous trouverez sans aucun artifice ne desguisement, mais aussy avecq telle verité que je vous puis dire avoir assisté et veu tout ce que je vous raporte, que j'ay debvoir vous descripre pour servir de memoires à ceulx qui nous doibvent succeder et estre emploiez en pareilles occasions, desquelles nous devons tous apprehender le temps en suppliant Dieu cependant, qui par tant et tant de signallez effectz de sa bonté extreme et providence divine nous a trop fait reconnoistre le soing qu'il prend de [fol. 13v] ceste monarchie, qu'il luy plaise encores par sa grace infinie et par la force des hommes, qu'il nous assubjectit et augmente tous les jours, la conserver et aggrandir pour sa gloire, donnant tres longue et tres heureuse vye au roy et a Monseigneur le dauphin, coulonne double, affin que par eulx, en qui il fait de plus en plus reluire ses miracles, ceste forte et puissante alliance soit plus longuement conservée et que ceste heureuse paix, qu'après tant de misereres et travaux il nous a miraculeusement accordée, soit par sa toute-puissance unanimement maintenue en ce royaume et en toute la Chrestienté, tournant toutes les forces d'icelle vers les Infidelles et jouissant en ses entrailles d'une douce et reciproque tranquillité.

\*  
\* \*

[fol. 14] Plant de la disposition et ordonnance du cœur de l'église Notre Dame de Paris au jour de la cérémonie du serment. Renouvellement d'alliance avec Messieurs des Ligues des Suisses qui y fut fait le XX<sup>e</sup> jour d'octobre mil six cents deux

1. Entrée du cœur
2. Derrière du grand autel
3. Grand autel
4. Premier degré avant que d'arriver à l'autel, distant asses loing d'iceluy, traversant tout le cœur
5. Eschaffault de 10 p. de hault et 25 p. en tous sens ou environ pour la Musicque de la Chapelle du roy
6. Eschaffault de mesme haulteur un peu plus petit que l'autre à droite pour la Musicque de la Chambre du roy
7. Eschaffault de mesme haulteur sur la porte de beaucoup plus petit pour la Musicque de la royne
8. Grand theatre relevé de deux degrés de 25 p. ou environ de long et de 15 [p.] de large pour prester le serment
9. Theatre relevé de trois degrés de 12 p. ou environ en carré pour le roy
10. Eschaffault de 12 p. en quarré ou envyron plus hault d'un degré que les haultes marches fermé tout autour de luy pour la royne
11. Messieurs de Sillery et de Vic
12. Ambassadeurs des Ligues des Suisses – Ambassadeurs tous quarante-trois avec les porteurs du traicté

13. Conducteur d'ambassadeurs et suite – Ambassadeurs des princes ordinaires
14. Barriere pour les filles de la royne – Monsieur le chancelier et Messieurs du Conseil – Messieurs les cardinaulx
15. Messieurs les archevesques, evesques et prélats – Messieurs les princes du sang
16. Quelques dames – Aultres dames moindres
17. Chevalliers du St-Esprit – Gent qui avoient pu entrer
18. Noblesse et gentilshommes de la cour – Noblesse et aultres de la cour
19. Prevost des marchants, échevints et officiers de la Ville de Paris – Aultres qui tant de la cour qu'aultres qui avoient pu entrer
20. Chevalliers du St-Esprit – Suite des ambassadeurs des Suisses principaulx



